|  |  |
| --- | --- |
| **800px-Flag_of_Algeria_svg.png**  **RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE** |  |

**Document de Projet**

**Titre du projet :**Appui au programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural.

**Effet CdCS :**La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l’environnement des entreprises améliorés et les inégalités régionales et sociales réduites, en particulier la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle est renforcée.

**Produit attendu  (PP/PAPP):** Capacités techniques et administratives permettant la création et la mise à niveau des micro-entreprises, services et formation, études socio économique.

**Résultats attendus (CdCS/EDE 33/34) :**Les territoires ruraux sont plus compétitifs; Les politiques de développement territorial sont davantage fondées sur une meilleure connaissance des disparités territoriales.

**Entité de mise en œuvre :** Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural.

|  |  |
| --- | --- |
| **Brève Description**  L'objectif de ce projet est d'appuyer la mise en œuvre des programmes du Renouveau Rural qui offre un cadre opérationnel permettant de répondre aux objectifs prioritaires de revitalisation économique et sociale des espaces ruraux, dans un contexte de durabilité et de bonne gouvernance. Sa mise en œuvre nécessite le renforcement de capacités des acteurs locaux, l'intégration à la base des dispositifs mis en place par les différents secteurs dans la perspective de synergies économique, sociale et environnementale, la promotion de nouvelles relations de partenariat entre les différents acteurs des sphères économiques, institutionnelles et de la société civile qui constitue une condition fondamentale à son appropriation par les intervenants du développement rural au niveau le plus décentralisé. | |
| Période du projet: 2012-2015  Domaine (plan stratégique PNUD) **:**Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD  Atlas award ID : 00063696  Date de début: Juillet 2012  Date de clôture: Juillet 2015  Date du LPAC : 19 janvier 2012  Arrangement de gestion : NIM (NEX) | Ressources requises pour la mise en œuvre du projet  Ressources disponibles :   * Fonds PNUD 841.150 * Fonds CCD/PNUD : 75.000   dont 7 % frais de gestion 4.906   * Gouvernement algérien 866.384   dont 3% de frais de gestion 25.234  **Total 1.782.534** |

Approuvé par : Ministère des Affaires Etrangères :

Approuvé par : Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural :

Approuvé par : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :

Date :

**SOMMAIRE**

[I- Analyse de la situation 3](#_Toc329517675)

[II- Stratégie du projet 6](#_Toc329517676)

[III - Produits attendus 8](#_Toc329517677)

[IV – Cadre des résultats et des ressources 12](#_Toc329517678)

[V- Plan annuel 18](#_Toc329517679)

[VI-Arrangements de gestion 22](#_Toc329517680)

[V.1 Gestion financière du projet 22](#_Toc329517681)

[*V.1.1. Modalités de financement.* 22](#_Toc329517682)

[*V.1.2. Équipement pour le projet* 22](#_Toc329517683)

[*V.1.3. Formation* 23](#_Toc329517684)

[V.2 Audit 23](#_Toc329517685)

[V.3. Les fonds du projet 23](#_Toc329517686)

[V.4 Structure organisationnelle du projet 24](#_Toc329517687)

[*V.4.1. Réunion tripartite* 25](#_Toc329517688)

[*V.4.2.Comité de pilotage (CP)* 25](#_Toc329517689)

[*V.4.3. Directeur National de Projet (DNP)* 26](#_Toc329517690)

[*V.4.4. Support au projet* 26](#_Toc329517691)

[*V.4.5 Assurance du projet* 27](#_Toc329517692)

[VII-Cadre général de suivi et évaluation du projet 28](#_Toc329517693)

[VIII- Contexte légal 36](#_Toc329517694)

[IX-Annexes 37](#_Toc329517695)

# I- Analyse de la situation

Initiées à la fin des années 1980 dans un contexte national peu propice, les réformes économiques ont été fortement contrariées au cours des années 1990 par une détérioration de la situation sécuritaire du pays, particulièrement ressentie par les populations de territoires ruraux complètement dévitalisés. Aggravée par l’application du Plan d’ajustement structurel (PAS) et des conditionnalités du FMI au milieu des années 1990, le contexte social ne s’est pas significativement amélioré malgré un train de réformes du gouvernement pour stabiliser le cadre macroéconomique, restructurer l’économie, libérer le marché national et soutenir les populations en difficulté. La conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté d’octobre 2000 a confirmé la détérioration de la condition économique et sociale de larges couches de la population et la nécessité d’une action plus résolue pour y faire face. Des progrès ont pu être réalisés à la faveur de l’amélioration de la conjoncture financière du pays et du nouvel élan imprimé au processus de réforme à partir de 2000 (réalisation d’infrastructures de base, équipements collectifs, services sociaux), mais ils restent insuffisants devant l’ampleur de la demande sociale.

S’agissant plus spécifiquement du monde agricole et rural, le Gouvernement a adopté le plan national de développement agricole – PNDA en 2000 dans le prolongement des réformes structurelles concrétisées par la réorganisation des DAS en 1987. Le PNDA a jeté les bases d’une politique agricole cohérente dont les principaux objectifs sont i) l’amélioration de la sécurité alimentaire des populations, ii) et la relance de l’investissement pour moderniser l’exploitation agricole dans un contexte de dévitalisation des espaces ruraux. Ce plan a été relayé par le programme de soutien à la relance économique - PSRE en 2001, puis par le programme de consolidation de la croissance, ayant tous deux des composantes agricoles et rurales fortes. Le PNDA a intégré dans ses fondements les approches développées par la FAO dans les années 1980 pour un développement durable sous les concepts de « Agriculture et développement rural durable- ADRD» et de « caractère multifonctionnel de l’agriculture et des terres – CMFAT », lequel englobe toutes les fonctions écologiques, économiques et sociales de l’agriculture.

Le PNDA a ouvert de nouvelles perspectives aux agriculteurs et au monde rural, perspectives qui se sont précisées sous l’action du MDDR (poste créé au milieu de l’année 2002), lequel a impulsé un énergique processus de renouveau rural dans un contexte d’ouverture du pays, en offrant des possibilités, opportunités et alternatives de développement durable à des territoires ruraux exsangues. Le PNDA s’est enrichi d’une stratégie nationale de développement rural durable– SNDRD dont s’est doté le MDDR avec l’assistance technique et financière du PNUD dans le cadre d’une assistance préparatoire couvrant deux années (2003-2004) et d’un appui à la mise en œuvre de ladite stratégie. Fondée sur une approche participative, territoriale et intégrant les dimensions économique, sociale, environnementale, et culturelle, la SNDRD a également mis à contribution diverses institutions d’études, de formation et de recherche et a couronné des efforts collectifs entrepris à plusieurs niveaux.

La SNDRD est un document de réflexion prospective sur le devenir du monde rural permettant i) de situer les territoires ruraux dans une logique compétitive, ii) de prendre en compte les dynamiques locale et régionale dans lesquelles s’inscrit le développement du monde rural, et iii) de prendre en compte la dimension humaine comme un aspect essentiel de toute démarche de promotion – développement du monde rural. Ses objectifs pour la décennie(2005/2015) visent i) l’amélioration des conditions de vie des populations rurales, ii) l’emploi et les revenus par la diversification des activités économiques (activités agro-sylvo-pastorales, artisanat, tourisme, services), iii) la protection de l’environnement et la valorisation des patrimoines ruraux matériels et immatériels, iv) la modernisation des Ksour. Ces grands axes ont donné naissance à des programmes spécifiques gérés par la DGF tels que les programmes i) de protection des bassins versants, (ii) de lutte contre la désertification, (iii) de protection et gestion durable du patrimoine forestier et (iv) de conservation des écosystèmes naturels.

Avec ses instruments de programmation et de suivi évaluation, ses outils de mise en œuvre (PPDRI), ses programmes et ses institutions rénovées et renforcées, la SNDRD a pu se fondre dans **une politique de renouveau rural-PRR en construction par touches successives** et s’inscrivant parfaitement dans les priorités de la politique économique et sociale du pays (réoccupation, rééquilibrage et attractivité du territoire, équité sociale et territoriale, durabilité des ressources et amélioration de la gouvernance locale). La PRR :

* se réfère au SNAT lequel énonce les orientations stratégiques nationales en matière d’aménagement du territoire et intègre les différentes évolutions qu’ont connues les secteurs de l’agriculture et du monde rural ;
* intègre les objectifs du millénaire (OMD 1 à 8), qu’elle traduit dans ses différents programmes de mise en œuvre ;
* met l’accent sur la nécessaire prise en charge des obligations découlant de la ratification par l’Algérie en 2005 du Protocole de Kyoto de 1997, visant la réduction de l’émission des gaz à effet de serre et de la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la désertification (alignement du Plan national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) sur la stratégie décennale de la Convention) ;
* s’inscrit dans une perspective de développement durable au sens du concept consacré par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, lequel sous-tend la politique nationale de développement économique et social et constitue un référent essentiel de la PRR.

Les différents programmes de la PRR participent à la réduction des situations de précarité sociale, et redonnent vie à des territoires ruraux qui retrouvent petit à petit un dynamisme économique disparu. La demande sociale demeure néanmoins importante et pour y faire face, l’Algérie a besoin d’une croissance économique forte, durable, endogène, génératrice de richesses et d’emploi et fondée sur le dynamisme et l’innovation de ses acteurs économiques. S’agissant du monde rural, une telle croissance économique est nécessaire pour répondre en particulier i) à la problématique du chômage des jeunes ruraux (70% ont moins de 30 ans), ii) à l’insuffisante et irrégulière performance de l’agriculture par rapport aux ressources allouées iii) à l’absence de diversification de l’activité économique et iv) au déséquilibre territorial porteur de disparités difficilement acceptables.

C’est pour répondre à ces défis que le gouvernement a adopté une **politique plus élaborée de renouveau agricole et rural- PRAR** dont les objectifs ont été solennellement consacrés à Biskra en février 2009, à l’occasion de la Conférence nationale de l’agriculture. La PRR constitue un pilier de cette politique ; les deux autres piliers étant la politique de renouveau de l’économie agricole (REA- axée sur l’amélioration de la sécurité alimentaire du pays) et le programme de renforcement des capacités humaines et d’assistance technique (PRCHAT).

Pour sa mise en œuvre, la PRR s’appuie sur un ensemble d’instruments d'analyse et d'orientation des actions en milieu rural tels que le Système National d’Aide à la Décision pour le Développement Rural (SNADDR) et le Système d’Information pour le Programme de soutien au Renouveau Rural (SIPSRR) et sur un instrument de planification, d’intégration et d’intervention dénommé « projet de proximité de développement rural intégré» (PPDRI). Ce dernier constitue la clé de voûte de l’édifice institutionnel sur lequel se fonde la PRR. Il représente à la fois une démarche méthodologique et un outil opérationnel mettant en action des acteurs socioéconomiques organisés et coopérant ensemble à la réalisation d’objectifs communs. Le PPDRI encourage les collaborations de proximité et postule de nouvelles formes de partenariat associant les organisations rurales, les entreprises économiques, les collectivités territoriales et les administrations publiques en privilégiant les démarches de mutualisation.

Le rapport analytique d’étape élaboré par le MADR et couvrant la période 2008-2011 fait état du lancement de plus de 2700 PPDRI auxquels il y a lieu d’ajouter quelque 1000 projets de lutte contre la désertification, et d’une projection de 12.000 PPDRI à 2014. Il est fait état également de la population et du nombre de communes concernées (31% de la population nationale et 1000 communes rurales sur un total de 1541), et de l’enveloppe budgétaire allouée annuellement au développement rural soit 60 milliards DA.

(Pour rappel, une commune est considérée par la SNDRD comme rurale lorsque son taux d’urbanisation est inférieur à 50% et que la densité de sa population est inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient).

Ces quelques données chiffrées montrent l’engagement des pouvoirs publics en faveur du développement rural et l’implication des acteurs locaux en faveur de la PRR. Ces données et les enseignements de l’expérience en cours permettent de tirer quelques conclusions quant à l’acceptabilité sociale de la démarche innovante de revitalisation des territoires ruraux mise en œuvre et quant à l’opportunité de promouvoir l’administration locale en partenaire des populations rurales dans la PRR. Elles indiquent également que la concertation fonctionne, que la politique participative gagne du terrain et que le PPDRI constitue une sorte« d’école de la démocratie participative ». Elles indiquent en outre que  toute nouvelle démarche de développement requiert un apprentissage par les acteurs concernés ainsi qu’une adaptation des structures administratives.

L’expérience en cours montre par ailleurs que les acteurs du DR ressentent un grand besoin en matière d’information, de communication et de maîtrise de dispositifs de soutien multiples et souvent complexes dans leur mise en œuvre, et que les besoins en renforcement des capacités humaines (facilitateurs, animateurs, cellules d’animation rurale…) sont plus ou moins accentués selon les régions. Elle montre aussi que les programmes de la PRR ont besoin d’une instance de pilotage, d’animation, de coordination et de suivi plus performante et que les dispositifs et outils de la PRR ont besoin d’un effort de simplification pour les rendre plus accessibles aux acteurs concernés.

L’ambition du programme quinquennal 2010-2014 (12.000 PPDRI), la nécessité d’approfondir et de généraliser l’intégration des dispositifs publics d’incitation et de soutien et d’assurer une meilleure coordination des interventions en raison de la multiplicité des intervenants, impliquent des besoins en renforcement des capacités des différents acteurs de la PRR. Il en est ainsi des capacités de pilotage, de coordination et de suivi évaluation des programmes de la PRR au niveau central. C’est le cas aussi des capacités à maîtriser les dispositifs régissant les programmes de la PRR et les dispositifs de soutien (au PPDRI en particulier),et à mieux contrôler l’utilisation des ressources allouées annuellement au développement rural et provenant des fonds publics (60 milliards DA).

Le programme de renforcement des capacités humaines met l’accent sur la nécessité de mettre davantage à contribution les instituts de formation professionnelle et les universités pour accroitre l’offre de services de formation en direction des jeunes ruraux. Il insiste également sur la nécessaire implication des centres de recherche dans la réalisation d’activités de recherche en relation avec les enjeux de l’ouverture, de l’attractivité et de la compétitivité des territoires ruraux dans un contexte de mondialisation.

Le programme répond par ailleurs à la nécessité de faire réellement de la PRR un accélérateur de changement du monde rural, un outil de communication (information, formation et sensibilisation de tous les acteurs et partenaires concernés), et un vecteur pédagogique qui relie les pouvoirs publics et les acteurs du monde rural par la promotion d’une politique de formation interactive et moderne.

# II-Stratégie du projet

L’objectif général du projet est d’appuyer la Politique de Renouveau Rural qui offre un cadre opérationnel permettant de répondre aux objectifs prioritaires de revitalisation économique et sociale des espaces ruraux, dans un contexte de durabilité et de bonne gouvernance. Sa mise en œuvre nécessite le renforcement de capacités des acteurs, l'intégration à la base des dispositifs mis en place par les différents secteurs dans la perspective de synergies économique, sociale et environnementale, la promotion de nouvelles relations de partenariat entre les différents acteurs des sphères économiques, institutionnelles et de la société civile qui constitue une condition fondamentale à son appropriation par les intervenants du développement rural au niveau le plus décentralisé.

Le projet d’appui au renforcement des capacités humaines et d’assistance technique est conforme au CPD, *Country Programme Document* ou Programme de pays pour l’Algérie (2012-2014) qui définit le développement économique et social comme un des trois axes de son programme. Il s’inscrit dans les objectifs du Cadre de coopération stratégique du PNUD (2012-2014), notamment dans l’Effet 3 « La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l’environnement des entreprises améliorés et les inégalités régionales et sociales réduites, en particulier la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle est renforcée».».

Le projet d’appui se situe dans la continuité des résultats obtenus dans le cadre de « l’assistance préparatoire à la définition de la stratégie nationale de développement rural » et du projet d’ « appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement ruraledurable » ayant bénéficié du soutien du PNUD. Il est perçu comme un processus dynamique de développement de connaissances, de savoir et de savoir-faire où le capital humain est l’élément moteur du développement au niveau des territoires ruraux.

Le programme de renforcement des capacités humaines et d’assistance technique contribuera en définitive à améliorer la gouvernance des territoires ruraux en permettant :

* aux acteurs du développement et à leurs représentants :
* de s’approprier les principes, démarches et outils de la PRR ;
* d’améliorer leurs interventions dans la formulation des projets, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi évaluation ;
* de s’intégrer dans des mécanismes de concertation favorisant la promotion de relations de partenariat entre les organisations de la société civile, les administrations locales et les porteurs de projets.
* autorités locales d’accélérer leur adaptation en vue de situer leur intervention dans une logique d’offre de meilleurs services aux populations, compatible avec l’approche décentralisée du développement rural.

Le programme de renforcement des capacités s’étalera jusqu’à 2015. Son principe de base repose sur i) **la valorisation des acquis en matière de** formation, d’information et de vulgarisation, ii) la dynamisation des appareils de communication, de recherche et d’analyse, iii) **l’amélioration de la formation, du** perfectionnement**, de la** vulgarisation, **de l’information, de la communication et de l’animation.**

L’objectif général du projet d’appui est de renforcer la synergie et la complémentarité des acteurs au niveau des territoires ruraux afin d’assurer une bonne gouvernance locale. Sa mise en œuvre s’appuiera sur les principes suivants :

* Extension du projet à **l’ensemble du territoire national.**
* Organisation d’une concertation entre les partenaires institutionnels (MADR, DGF, wilayas, autres institutions concernées), les représentants d’associations représentatives des acteurs ruraux et le PNUD pour déterminer **les wilayas pilotes** pour la mise en œuvre du projet.
* Coordination régulière entre le MADR et le PNUD pour l’avancement du projet.
* Concertation entre le MADR et le PNUD pour assurer les synergies avec le projet PRCHAT agriculture et d’autres projets en cours de formulation ou de mise en œuvre par le PNUD, la BM, la FAO, le FIDA et le Gouvernement algérien.

De par les objectifs qu’elle poursuit, la PRR met à contribution une multitude d’acteurs institutionnels et individuels ou collectifs (cf. liste exhaustive des parties prenantes de la PRAR en annexe 1 et 2).

Parmi les parties prenantes, le MAE en tant qu’interface entre le gouvernement algérien et le PNUD pour les besoins du projet et en qualité de membre du comité de pilotage du projet a un rôle important à jouer. Il en est de même du Ministère des finances lequel cumule la fonction de pourvoyeur de la contribution du gouvernement algérien au projet avec la qualité de membre du comité de pilotage du projet, lequel est responsable de l’ensemble des activités du projet et assure le conseil stratégique et la supervision de la conduite du projet en termes d’atteintes de ses résultats. Il en est ainsi également du Ministère de l’intérieur et des collectivités locales dont les missions en matière de développement local en font un partenaire incontournable pour la réussite du projet.

Les autres parties prenantes, Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Ministère de la formation professionnelle et Ministère de la statistique et de la prospective sont chacun pour ce qui le concerne, directement impliqués dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet.

En ce qui concerne les acteurs concernés, il s’agit aussi bien d’acteurs institutionnels (MADR, administrations déconcentrées de plusieurs secteurs, comités de wilaya, cellule d’animation rurale) qui vont bénéficier des actions de renforcement de leurs capacités, que de ménages ruraux organisés en associations professionnelles ou autres et qui bénéficieront également d’actions de renforcement de capacités bien ciblées.

Plus spécifiquement, la DGF dont les attributions en matière de développement rural ont été élargies et réaffirmées notamment pour la mise en œuvre du PSRR aura, sous l’autorité du MADR lequel assure le pilotage de la PRR, aura à jouer un rôle accru dans les domaines de l’animation rurale, de l’intégration intersectorielle et de la coordination des interventions au niveau local.

Les acteurs identifiés auront à travailler en synergie pour la réussite du projet dont les bénéficiaires finaux sont les ménages ruraux qui pourront mieux exprimer leurs besoins, identifier et mettre en œuvre des PPDRI et s’impliquer davantage et mieux dans les programmes de la PRR.

Le PNUD a eu à participer à l’élaboration de la SNDRD ainsi qu’à sa mise en œuvre par des projets d’appui pour lesquels il a apporté une contribution financière importante et une assistance technique ciblée. Le projet d’appui au programme de renforcement des capacités humaines et d’assistance technique pour lequel le gouvernement sollicite le PNUD, constitue une suite logique de ce qui a été déjà fait et permettra d’assurer la continuité d’un appui et d’une assistance appréciés et efficaces. La contribution du PNUD est déterminante pour la mise en œuvre et la réussite du projet notamment en raison de :

* son expérience de la réalité algérienne et sa relation exemplaire avec le MADR qui a permis d’établir une concertation permanente et un bon climat de collaboration ainsi qu’avec d’autres partenaires institutionnels, associations et représentants de la société civile ;
* sa capacité à nouer des partenariats stratégiques avec la communauté des donateurs et la société civile ;
* sa capacité à mobiliser l’expertise et le conseil stratégique au profit des partenaires en vue d’appuyer l’élaboration de politiques et stratégies sectorielles ;
* sa capitalisation de leçons et pratiques à partager et échanger pour une meilleure optimisation de la gestion du projet. A cet égard, les projets de *Charouine* « d’appui [au renforcement des capacités locales pour un développement durable](http://www.dz.undp.org/Projets_Cooperation/projets_PNUD/charouine_developpement_communautaire.html) » et des  routes des Ksour « d’appui au développement local intégré », illustrent l’implication réelle du PNUD dans le renforcement des capacités des acteurs locaux pour un développement intégré et durable. De même il est important de noter les actions du Programme commun Genre en direction de la femme rurale.

Notons enfin que l’importance du projet et de ses impacts attendus a retenu l’attention du Centre du PNUD pour le développement des zones arides, sis à Beyrouth qui a tenu à s’impliquer dans la dimension du suivi évaluation de ce même projet.

# III - Produits attendus

Produit1 : Les processus institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la PRR sont renforcés.

**Activité 1.1**- La cellule de pilotage de la PRR placée auprès du MADR est renforcée et dotée de moyens de fonctionnement lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions dans le cadre de l'exécution de ce programme.

**Activité 1.2** - Un portail intranet est conçu et mis en place au niveau du MADR et de ses structures afin de partager les informations relatives à la mise en œuvre de la PRR *et de* favoriser la coordination intra-sectorielle***.***

**Activité 1.3** - La cellule de pilotage du programme prend en charge l'animation du portail Intranet du MADR et développe un ensemble d'initiatives de communication (brèves, dossiers thématiques, programmes innovants, réussites intersectorielles, …) renforçant l'intégration intersectorielle de la PRR.

**Activité 1.4** - Des appuis ponctuels d’Institutions spécialisées sont fournis à la cellule de pilotage du programme pour accompagner son processus de structuration et améliorer les conditions de son fonctionnement (état d'avancement, analyse des points forts et des points faibles, propositions de mesures de correction, …).

**Activité 1.5**- Une évaluation avec des indicateurs de performance et d’impacts des programmes sera réalisée régulièrement afin d’ajuster et d’améliorer la qualité et l’efficacité des interventions des acteurs locaux.

**Activité 1.6** - Les outils et instruments de gestion mis à disposition de ces différentes structures (SI PSRR, SNADDR ….) sont consolidés et intégrés dans leur fonctionnalité et dans leur adaptation aux réalités rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre de la PRR.

**Activité 1.7**-Des actions de sensibilisation des utilisateurs du SI PSRR et SNADDR sont mises en œuvre pour leur expliquer l’utilité de ces outils en matière de pilotage et de suivi de leurs activités et pour qu'ils s'en approprient les fonctionnalités : programmation et gestion administrative et financière, suivi-évaluation et contrôle.

**Activité 1.8** - Un dispositif d'appui (rencontres régulières, séminaires ou ateliers, …) est mis en place au profit des **cellules** d'animation rurale, d'installation récente, pour qu’elles puissent pleinement jouer leur rôle dans la nouvelle dynamique de développement local (interface entre société civile et pouvoirs publics, expression des différentes catégories de population, consolidation des processus de gouvernance locale,…).

**Effets et changements attendus** : Les processus novateurs de la PRR sont consolidés aux différents niveaux de mise en œuvre par des outils partagés, performants, et un renforcement et une harmonisation des pratiques. L'intersectorialité est approfondie et le dialogue participatif au niveau des communes s'instaure comme élément de construction des programmes de développement rural.

Produit 2 : Les capacités des acteurs de la PRR sont renforcés

**Activité 2.1** - Les activités de formation de formateurs (PNFRR) sont poursuivies et leurs contenus régulièrement **révisés**, adaptés ou étendus en fonction des résultats du suivi évaluation.

**Activité 2.2** - Des activités de formation sont conduites, par type d’acteurs de la PRR, afin de les renforcer dans leurs rôles, leurs compétences ainsi que dans leurs capacités à utiliser les outils et instruments associés à la mise en œuvre de la PRR.

**Activité 2.3** - Un dispositif de suivi évaluation des formations dispensées aux acteurs de terrain est mis en place pour vérifier la pertinence des formations et identifier les besoins non couverts.

**Activité 2.4** - Des échanges d'expérience entre collectivités territoriales et/ou "territoires de projets" du Nord et du Sud de la Méditerranée sont organisés.

**Activité 2.5** - L'approche intersectorielle est étendue au domaine de la formation et de la recherche et un dialogue est organisé avec les institutions compétentes pour favoriser l'intégration des problématiques de la PRR dans les cursus de formation et les programmes de recherche.

**Activité 2.6**- Des ateliers regroupant les acteurs institutionnels locaux sont organisés pour approfondir **l’approche** intersectorielle et accroître son opérationnalité.

**Activité 2.7** - La Recherche est sollicitée pour capitaliser les expériences et prendre en charge les mutations en cours, afin d’apporter sa contribution au renforcement économique, social et environnemental des territoires ruraux.

**Activité 2.8**- Des études complémentaires sont conduites pour améliorer la connaissance des problématiques spécifiques aux différents territoires ruraux, approfondir certains aspects des enjeux relatifs à leur développement et accroître la pertinence et faisabilité des PPDRI.

**Activité 2.9** - Les **institutions** de formation continue sont sollicitées pour proposer de nouveaux cursus professionnels de formation aux métiers ruraux dédiés aux acteurs du développement des territoires ruraux.

**Activité 2.10** –Une assise de coopération avec les institutions universitaires est mise en place pour une préparation graduelle d’un programme de formation diplômante en matière d'économie rurale (économie territoriale, innovation rurale, gouvernance locale, développement participatif).

**Effets et changements attendus**: Les efforts d’intégration des principes de la PRR dans les différents instruments de la formation et de la recherche ainsi que la volonté des institutions de s’y impliquer sont initiés et matérialisés.

Produit 3 : Une stratégie de communication et consolidation d'une culture commune sur la PRR sont élaborés.

**Activité 3.1** - Des initiatives de communication et d'animation autour de la mise en œuvre de la PRR qui favorisent une bonne connaissance de cette politique et de ses résultats sont **développées**.

**Activité 3.2** - La diffusion de la connaissance de la PRR est favorisée par l'organisation ou la participation à des séminaires nationaux ou internationaux portant sur le développement des territoires ruraux et la gouvernance locale.

**Activité 3.3** - Des initiatives en direction des différents acteurs de la PRR sont mises en œuvre qui favorisent **la** construction d'une culture commune autour de cette politique, de la transversalité, de la mutualisation et du partage d'expériences. Le contenu de ces initiatives pourrait également être utilisé comme matériel pédagogique dans le cadre des actions de formation.

**Effets et changements attendus** : Les différentes stratégies de communication aboutissent à une bonne perception, au niveau du monde rural, au plan national et international, de la PRR, ce qui devrait favoriser la construction de partenariats économiques (entre opérateurs), financiers (soutien à la mise en œuvre de la PRR) et sociales (autour de la gouvernance locale, entre collectivités territoriales, …).

Produit 4 : Le Cadre de Suivi et évaluation est assuré.

**Activité 4.1** - Les indicateurs pertinents de suivi évaluation sont identifiés à partir des informations disponibles au niveau des différents outils de gestion de la PRR (SNADDR, SI PSRR) et compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PPDRI.

**Activité 4.2**- Le SI PSRR et le SNADDR sont revus et intègrent les nouveaux indicateurs à même de **permettre** un meilleur suivi évaluation de la PRR et de sa mise en œuvre au niveau national, régional et local.

**Activités 4.3** - Des études de cas de PPDRI sont conduites pour évaluer la pertinence et l'efficience des **processus** à l'œuvre dans la PRR (évaluation du premier paquet PPDRI qui pourra déboucher sur l'identification de PPDRI de référence).

**Activité 4.4** - Un **Observatoire** du développement intégré des territoires est mis en place qui présente des analyses sur la mise en œuvre de la PRR, les initiatives exemplaires, les bonnes pratiques, … avec un double objectif d'analyse des dynamiques en cours et de valorisation des résultats auprès des utilisateurs et du public.

**Activité 4.5** - Sur la base des résultats fournis par le suivi évaluation, un processus de révision des procédures mises en œuvre dans le cadre de la PRR est entrepris afin de les consolider et de les rendre plus efficientes.

**Effets et changements attendus** : Le dispositif de suivi évaluation devient un outil de renforcement de la mise en œuvre de la PRR et contribue à son adaptation aux réalités locales dans un contexte d'harmonisation progressive des procédures.

# IV – Cadre des résultats et des ressources

|  |
| --- |
| **Résultat attendu selon le programme du pays :** Capacités techniques et administratives permettant la création et la mise à niveau des micro-entreprises, services et formation, études socioéconomique**.** |
| **Indicateur de résultat selon le programme du pays :**Mesure de la perception des entrepreneurs nationaux et étrangers sur l’amélioration de l’environnement économique. |
| **Domaine d’application des résultats: (Plan stratégique du PNUD):**Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD |
| **Stratégie du partenariat:** La stratégie du projet en termes de partenariat fera partie de la stratégie globale du PNUD. |
| **Titre du Projet et Award ID 00063696:** Appui au programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural. |

| **PRODUITS ATTENDUS** | **CIBLES ANNUELLES** | **ACTIVITES INDICATIVES** | **PARTIES RESPONSABLES** | **DESCRIPTION DES RESSOURCES** | **INPUTS**  **US $** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Produit 1 Renforcement des processus institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la PRR.**  **Situation de référence 2011**  Processus institutionnels et organisationnels non finalisés et incomplètement mis en place.  **Indicateurs :**  Existence d’un portail intranet fonctionnel auprès de la cellule de pilotage qui devrait bénéficier de support technique  **Produit 2 - Renforcement de capacités des acteurs de la PRR**  **Situation de référence 2011 :**  Des formations de formateurs ont eu lieu mais inexistence de processus de suivi – évaluation, inexistence d‘échanges et de partage d’expériences, l’approche intersectorielle est embryonnaire. La recherche n’est pas sollicitée et des études ne sont pas menées pour affiner les mécanismes du développement rural.  **Indicateurs**  Nombre d’études, d’ateliers, séminaires menés, de conventions disponibles….  **Produit 3 - Elaboration d'une stratégie de communication et consolidation d'une culture commune sur la PRR**  **Situation de référence 2011 :**Stratégie de communication à définir  **Indicateurs**  Une stratégie est définie  Des actions de communication multiformes sont menées.  **Produit 4 - Suivi et évaluation**  **Situation de référence 2011 :**  Le SNADDR et le Si PSSR ne sont pas actualisés. Le dispositif des PPDRI est évalué. Les expériences ne sont pas capitalisées  **Indicateurs :**  Un observatoire est en place et les dispositifs relatifs au Renouveau rural sont actualisés. | 2012 : la cellule de pilotage est mise en place  2012 /2013/2014/2015 La définition d’un portail intranet est lancé et devient opérationnel.  2013 et 2014 : Les Partenariats créés deviennent effectifs  2013  et 2014**:**  Evaluation réalisée avec des  Indicateurs définis.  2012 :  Disponibilité des outils et instruments consolidés  2012 :  Plan de sensibilisation disponible et voyages menés.  2012/2013/2015 :  Une série d’ateliers/séminaires sont menés.  2012 : Des formations  sont lancées.  2012 :  Des formations sont menées.  2013 / 2014/ 2015 :  Processus de suivi évaluation des formations disponibles.  2013 / 2014/ 2015 :  Voyage d’études dans le sens Nord/Sud et Sud /Nord sont effectifs.  2012 : Passerelles avec la Recherche existantes.  2013/2014/2015 :  Séminaires organisés  2013 /2014/2015 :  Conventions signées.  2013/2014 :  Etudes réalisées.  2012 :Cursus nouveaux de formation disponibles.  2013/2014 :  Développement du contexte coopératif.  2012 :Voyages organisés.  2013/2014/2015 :  Séminaires organisés  2013/2014 :  Disponibilité de matériels pédagogiques.  2013/2014 :  Les indicateurs sont déterminés.  2012  La revue des systèmes est lancée.  2012 : Les études sont lancées.  2012 : L’étude visant la mise en place de l’observatoire est engagée.  2012 : Engagement du processus de révision des procédures. | Activité 1.1- La cellule de pilotage du programme placée auprès du MADR est renforcée et dotée de moyens de fonctionnement lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions dans le cadre de l'exécution de ce programme.  Activité 1.2 - Un portail intranet est conçu et mis en place au niveau du MADR et de ses structures qui permet de partager les informations relatives à la mise en œuvre de la PRR et favorise la dynamique intra-sectorielle.  Activité1.3-La cellule de pilotage du programme prend en charge l'animation du portail Intranet du MADR et développe un ensemble d'initiatives de communication (brèves, dossiers thématiques, les programmes innovants, les réussites intersectorielles, …) renforçant l'intégration intersectorielle de la PRR.  Activité1.4-Des appuis ponctuels d’Institutions spécialisées sont fournis à la cellule de pilotage du programme pour accompagner son processus de structuration et améliorer les conditions de son fonctionnement (état d'avancement, analyse des points forts et des points faibles, propositions de mesures de correction, …).  Activité1.5-Une évaluation avec des indicateurs de performance et d’impacts des programmes sera réalisée régulièrement afin d’ajuster et d’améliorer la qualité et l’efficacité des interventions des acteurs locaux.  Activité1.6-Les outils et instruments de gestion mis à disposition des différentes structures (SI PSRR, SNADDR et outils de gestion communale) sont consolidés et intégrés dans leur fonctionnalité et dans leur adaptation aux réalités rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre de la PRR  Activité1.7-Des actions de sensibilisation des utilisateurs du SI PSRR et SNADDR sont mises en œuvre pour leur expliquer l’utilité de ces outils en matière de suivi et de pilotage de leurs activités et pour qu'ils s'en approprient les fonctionnalités : programmation et gestion administrative et financière, suivi-évaluation et contrôle.  Activité1.8-Un dispositif d'appui technique (rencontres régulières, séminaires ou ateliers, …) est mis en place au profit des cellules d'animation rurale, d'installation récente, pour qu’elles puissent pleinement jouer leur rôle dans la nouvelle dynamique de développement local (interface entre société civile et pouvoirs publics, expression des différentes catégories de population, consolidation des processus de gouvernance locale, …).  Activité 2.1 - Les activités de formation de formateurs (PNFRR) sont poursuivies et leurs contenus régulièrement révisés, adaptés ou étendus en fonction des résultats du suivi évaluation.  Activité 2.2- Des activités de formation sont conduites, par type d’acteurs de la PRR, afin de les renforcer dans leurs rôles, leurs compétences ainsi que dans leurs capacités à utiliser les outils et instruments associés à la mise en œuvre de la PRR.  Activité 2.3-Un dispositif de suivi évaluation des formations dispensées aux acteurs de terrain est mis en place qui permet de vérifier la pertinence des formations et d'identifier les besoins non couverts.  Activité 2.4 - Des échanges d'expérience entre collectivités territoriales et/ou "territoires de projets" du Nord et du Sud de la Méditerranée sont organisés.  Activité 2.5 - L'approche intersectorielle est étendue au domaine de la formation et de la recherche et un dialogue est organisé avec les institutions compétences pour favoriser l'intégration des problématiques de la PRR dans les cursus de formation et de recherche.  Activité2.6- Des ateliers regroupant les acteurs institutionnels locaux sont organisés pour approfondir l’approche intersectorielle et accroître son opérationnalité.  Activité 2.7-La Recherche est sollicitée pour capitaliser les expériences et prendre en charge les mutations en cours, afin d’apporter sa contribution au renforcement économique, social et environnemental des territoires ruraux.  Activité 2.8- Des études complémentaires sont conduites pour améliorer la connaissance des problématiques spécifiques aux différents territoires ruraux, approfondir certains aspects des enjeux relatifs à leur développement et accroître la pertinence et faisabilité des PPDRI.  Activité2.9-Les institutions de formation continue sont sollicitées pour proposer de nouveaux cursus professionnels de formation aux métiers ruraux à destination des acteurs du développement des territoires ruraux.  Activité 2.10– Une assise de coopération avec les institutions universitaires est mise en place pour une préparation graduelle d’un programme de formation diplômante en matière d'économie rurale (économie territoriale, innovation rurale, gouvernance locale, développement participatif, …).  Activité 3.1 Des initiatives de communication et d'animation autour de la mise en œuvre de la PRR qui favorisent une bonne connaissance de cette politique et de ses résultats sont développées.  Activité 3.2 - La diffusion de la connaissance de la PRR est favorisée par l'organisation ou la participation à des séminaires nationaux ou internationaux portant sur le développement des territoires ruraux et la gouvernance locale.  Activité 3.3- Des initiatives en direction des différents acteurs de la PRR sont mises en œuvre qui favorisent la construction d'une culture commune autour de cette politique, de la transversalité, de la mutualisation et du partage d'expériences. Le contenu de ces initiatives pourrait également être utilisé comme matériel pédagogique dans le cadre des actions de formation.  Activité 4. 1 - Les indicateurs pertinents de suivi évaluation sont identifiés à partir des informations disponibles au niveau des différents outils de gestion de la PRR (SNADDR, SI PSRR, …) et compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PPDRI.  Activité 4.2 - Le SI PSRR et le SNADDR sont revus et intègrent les nouveaux indicateurs à même de permettre un suivi évaluation de la PRR et de sa mise en œuvre au niveau national, régional et local.  Activités 4.3 - Des études de cas de PPDRI sont conduites pour évaluer la pertinence et l'efficience des processus à l'œuvre dans la PRR (évaluation du premier paquet de PPDRI qui pourra déboucher sur l'identification de PPDRI de référence).  Activité 4.4 - Un Observatoire du développement intégré des territoires est mis en place qui présente des analyses sur la mise en œuvre de la PRR, les initiatives exemplaires, les bonnes pratiques, … avec un double objectif d'analyse des dynamiques en cours et de valorisation des résultats auprès des utilisateurs et du public.  Activité 4.5 -Un processus de révision des procédures mises en œuvre dans le cadre de la PRR est entrepris afin de les consolider et de les rendre plus efficientes. | PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  MADR/PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD  PNUD | **Coordonnateur local**  **Assistante au projet**  **Equipement cellule**  **Divers**  **Evaluation**  **Audit**  **Service contrat**  **Consultant national informatique \***  **Consultant national communication**  **Voyage**  **Consultant international**  **Voyage**  **Ateliers**  **Consultant national**  **Consultant international**  **Equipement (50 CARC)**  **Internet**  **Consultant national**  **Voyage**  **Séminaire / ateliers**  **Bureau d’études**  **Ateliers de formation (60)**  **Consultants internationaux**  **Consultants nationaux**  **Voyage**  **Voyage**  **Consultant national**  **Consultant national**  **Séminaires**  **Séminaire /ateliers**  **Bureau d’études**  **Consultant national**  **Impression**  **Film documentaire**  **Voyage**  **Production de matériel pédagogique**  **Consultant international**  **Voyage**  **Contrat de service**  **Contrat prestation de service**  **Consultant national**  **Equipements**  **Contrat de service**  **Contrat de service** | 108.000  54.000  10.000  10.000  10.000  20.000  80.000  36.000  36.000  40.000  34.300  20.000  40.000  9.000  21.000  35.000  40.000  30.000  30.000  60.000  60.000  100.000  45.000  25.000  20.000  90.000  25.000  8.000  10.000  30.000  100.000  7.000  SIF  30.000  80.000  40.000  80.000  3.500  1.500  60.000  80.000  4.000  20.000  70.093  40.000 |
| **TOTAL** |  |  |  |  | **1.752.393** |
| **3% Frais de gestion gouvernement** |  |  |  |  | **25.234** |
| **7% Frais de gestion PNUD/CCD** |  |  |  |  | **4.906** |
| **TOTAL GENERAL** |  |  |  |  | **1.782.534** |

# V- Plan annuel

**Année: 2012**

| **PRODUITS ESCOMPTES** | **ACTIVITES PLANIFIEES** | **AGENDA** | | | | **PARTIES RESPONSABLES** | **BUDGET PREVU** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| T1 | T2 | T3 | T4 | Source de Financement | Code Budgétaire et Description | Montant $ US |
| **Produit 1** : **Renforcement des processus institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la PRR.**  . | Activité 1.1.**:** La cellule de pilotage du programme placée auprès du MADR est renforcée et dotée de moyens de fonctionnement lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions dans le cadre de l'exécution de ce programme. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71300 Consultant national  71300 Consultant national  Equipement cellule  Divers | 18.000  9.000  4.000  3.000 |
| Activité 1.2.: Un portail intranet est conçu et mis en place au niveau du MADR et de ses structures qui permet de partager les informations relatives à la mise en œuvre de la PRR et favorise la dynamique intra-sectorielle. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 72140 Contractual services | 50.000 |
| Activité 1.3. :La cellule de pilotage du programme prend en charge l'animation du portail Intranet du MADR et développe un ensemble d'initiatives de communication (brèves, dossiers thématiques, les programmes innovants, les réussites intersectorielles, …) renforçant l'intégration intersectorielle de la PRR. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71300 Consultant national | 30.000 |
| Activité 1.6.**:** Les outils et instruments de gestion mis à disposition des différentes structures (SI PSRR, SNADDR et outils de gestion communale) sont consolidés et intégrés dans leur fonctionnalité et dans leur adaptation aux réalités rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre de la PRR |  |  | X |  | PNUD | PNUD/GA | équipement | 75.000 |
| Activité 1.7. : Des actions de sensibilisation des utilisateurs du SI PSRR et SNADDR sont mises en œuvre pour leur expliquer l’utilité de ces outils en matière de suivi et de pilotage de leurs activités et pour qu'ils s'en approprient les fonctionnalités : programmation et gestion administrative et financière, suivi-évaluation et contrôle. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71300 Consultant national  71600 Travel | 15.000  20.000 |
| Activité 1.8. : Un dispositif d'appui (rencontres régulières, séminaires ou ateliers, …) est mis en place au profit des cellules d'animation rurale, d'installation récente, pour qu’elles puissent pleinement jouer leur rôle dans la nouvelle dynamique de développement local (interface entre société civile et pouvoirs publics, expression des différentes catégories de population, consolidation des processus de gouvernance locale, …) |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | Séminaire / Ateliers | 40.000 |
| **Produit 2 : Renforcement des capacités des acteurs de la PRR** | Activité 2.1. : Les activités de formation de formateurs (PNFRR) sont poursuivies et leurs contenus régulièrement révisés, adaptés ou étendus en fonction des résultats du suivi évaluation. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 72140 Contractual services | 50.000 |
| Activité 2.2. :Des activités de formation sont conduites, par type d’acteurs de la PRR, afin de les renforcer dans leurs rôles, leurs compétences ainsi que dans leurs capacités à utiliser les outils et instruments associés à la mise en œuvre de la PRR. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | Séminaire / ateliers | 50.000 |
| Activité 2.5.: L'approche intersectorielle est étendue au domaine de la formation et de la recherche et un dialogue est organisé avec les institutions compétentes pour favoriser l'intégration des problématiques de la PRR dans les cursus de formation et de recherche. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71300 Consultant national | 25.000 |
| Activité 2.8.: Des études de cas de PPDRI sont conduites pour évaluer la pertinence et l'efficience des processus à l'œuvre dans la PRR (évaluation du premier paquet de PPDRI qui pourra déboucher sur l'identification de PPDRI de référence). |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 72140 Contractual services | 60.000 |
| Activité 2.9. : Les institutions de formation continue sont sollicitées pour proposer de nouveaux cursus professionnels de formation aux métiers ruraux à destination des acteurs du développement des territoires ruraux. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71300 Consultant national | 6.000 |
| Produit 3 - Elaboration d'une stratégie de communication et consolidation d'une culture commune sur la PRR | Activité 3.1. : Des initiatives de communication et d'animation autour de la mise en œuvre de la PRR qui favorisent une bonne connaissance de cette politique et de ses résultats sont développées. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 72140 Contractualservcies | 90.000 |
| Activité 3.2. : La diffusion de la connaissance de la PRR est favorisée par l'organisation ou la participation à des séminaires nationaux ou internationaux portant sur le développement des territoires ruraux et la gouvernance locale. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 71600 Travel | 30.000 |
| Activité 3.3. : Des initiatives en direction des différents acteurs de la PRR sont mises en œuvre qui favorisent la construction d'une culture commune autour de cette politique, de la transversalité, de la mutualisation et du partage d'expériences. Le contenu de ces initiatives pourra également être utilisé comme matériel pédagogique dans le cadre des actions de formation. |  |  | X | X | PNUD | PNUD/GA | 72140 Contractualservcies | 60.000 |
|  | Activité 4.4 - Un Observatoire du développement intégré des territoires est mis en place qui présente des analyses sur la mise en œuvre de la PRR, les initiatives exemplaires, les bonnes pratiques, … avec un double objectif d'analyse des dynamiques en cours et de valorisation des résultats auprès des utilisateurs et du public. |  |  | X | X |  |  | 71300 Consultant national  Equipements  72140 Contrat de service | 4.000  20.000  70.093 |
|  | Activité 4.5 -Un processus de révision des procédures mises en œuvre dans le cadre de la PRR est entrepris afin de les consolider et de les rendre plus efficientes |  |  | X | X |  |  | 72140 Contrat de service | 40.000 |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  |  |  | **769.093** |
| **3% Frais de gestion gouvernement** |  |  |  |  |  |  |  |  | 10.485 |
| **7% Frais de gestion PNUD/CCD** |  |  |  |  |  |  |  |  | 4.906 |
| **TOTAL GENERAL 2012** |  |  |  |  |  |  |  |  | **784.484** |

Consultant international 500 US $ /Jour - Consultant national 125 US $ / Jour

# VI-Arrangements de gestion

La gestion du projet s’effectuera selon les règles et procédures applicables à l’exécution nationale comme le stipule l’accord de base signé le 20 juillet 1977 entre le PNUD et la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Des différentes modalités d’exécution, et conformément à la Résolution 47/199 de l’Assemblée Générale qui a réitéré que l’exécution nationale devait être la norme pour les programmes et les projets financés par le système des Nations Unies, en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires, les procédures de mise en œuvre nationale (NIM (NEX)) seront suivies et appliquées.

Le NIM (NEX) est considéré comme la norme puisqu’il est censé contribuer effectivement à :

* Une plus grande autonomie nationale grâce à une utilisation efficace et un renforcement des capacités de gestion, et à une expertise technique des institutions nationales et des individus grâce à un apprentissage en situation.
* Un meilleur développement durable des programmes et des projets de développement en augmentant l’appropriation nationale et l’engagement pour les activités de développement.
* La réduction de la charge de travail et l’intégration dans des programmes nationaux grâce à une plus grande utilisation des systèmes et procédures nationaux appropriés.

## V.1 Gestion financière du projet

### *V.1.1. Modalités de financement.*

Entre les différentes modalités de transfert d’espèces permettant de gérer les finances dans le cadre du NIM, les suivantes seront d’application dans le cadre de ce projet[[1]](#footnote-1) :

* *Réalisation d’agence directe* selon laquelle le bureau de pays fournira les services d’assistance sur la demande du MADR pour des activités dans le cadre du Document de programme et conformément aux réglementations, règles et procédures du PNUD. Cet arrangement fera l’objet d’une lettre d’accord type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (Annexe 4) qui détaillera les services d’appui à fournir par le bureau du PNUD et sera annexée, une fois signée, au présent document de projet. En tout cas de figure, le MADR possédera un contrôle total sur le programme et donc sur les dépenses.

Le PNUD procédera au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (modèle en Annexe 5) que le Directeur National du Projet préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature.

### *V.1.2. Équipement pour le projet*

Tous les équipements, fournitures ou autres biens financés ou fournis par le PNUD appartiennent au PNUD tant, et à moins, que la propriété de ces derniers ne soit officiellement transférée à un gouvernement ou une entité désignés par le PNUD. Les questions relatives au transfert de lapropriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

Les biens non consommables qui doivent être inclus dans les inventaires de projets NEX (modèle en Annexe 6), sont des biens dont la valeur est égale ou supérieure à 1 000 USD (par ex. : ordinateurs fixes ou portables, machinerie lourde comme des générateurs, des équipements pour un projet, des imprimantes, des photocopieuses, des bureaux, des tables de conférence, etc…).

### *V.1.3. Formation*

Le PNUD s’engage à fournir la formation, au besoin, en matière de gestion financière et utilisation du système de gestion ATLAS du PNUD au Directeur National du Projet et aux autres membres de l’unité de gestion du projet.

## V.2 Audit

Le projet devra être vérifié par un audit indépendant et externe au moins une fois lors de la vie du projet et chaque année que le PNUD considère appropriée en fonction du niveau de livraison ou des difficultés rencontrées au cours de l’année.

## V.3. Les fonds du projet

* La contribution numéraire du bureau du PNUD pour le projet est de841.150US $,montant auquel s’ajoutent les fonds mis à disposition par DrylandDevelopment Center sis à Beyrouth soit75.000 US $.Cette dernière contribution intègre les frais de gestion d’un taux de 7% correspondant à 4.906 US $.
* La contribution numéraire du Gouvernement algérien pour le projet est de 866.384US $comprenant les frais de gestion du PNUD arrêtés à 3%[[2]](#footnote-2) et tous les coûts directs des Services d'appui à la mise en œuvre (ISS), fournis par le PNUD et/ou une entité/ partenaire de mise en œuvre, à condition que de tels services soient nécessaires à, et soient directement traçables à la mise en œuvre du projet seront calculés en utilisant les tarifs universels (UPL PNUD) pour les services transactionnels de type ISS (cf. POPPS). Ces services seront déterminés et feront l’objet d’une lettre d’accord entre le gouvernement et le PNUD(voir annexe 4)
* Si une enveloppe supplémentaire est mobilisée les frais de gestion seront arrêtés à 7 %.

Le Gouvernement versera au PNUD, conformément à l’échéancier ci-dessous, une somme de :

Échéancier des paiements[[3]](#footnote-3)

* 2012 : sera fonction de l’examen du plan d’action
* 01.01.2013 :sera définie par le plan detravail2013.
* 01.01.2014 : sera définie par le plan detravail 2014.
* 01.01.2015 : sera définie par le plan de travail 2015.

Laquelle sera déposée à :

|  |  |
| --- | --- |
| **Currency**  **Bank** | USD  Bank of America |
| **Address** | 730 15th Street, N.W. 7th Floor |
|  | Washington DC |
|  | United States of America |
| **Account** | UNDP Representative in Algeria (USD) Account |
| **Account Number** | 3752218082 |
| **SWIFT Code** | BOFAUS3N |
| **ABA Number** | 111000012 |

Ou

|  |  |
| --- | --- |
| **Bank** | Banque Nationale d’Algérie |
| **Address** | Agence Principale Didouche Mourad |
|  | 45/47 rue Didouche Mourad, Alger |
| **Compte en Dinars** | n° 001.00.601.0200.002.478/54 |
| **SWIFT Code** | BNALDZALXXXX |

L’échéancier des paiements, ci-dessus, tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l’exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s’adapter à l’avancement de l’exécution du programme/projet.

Le PNUD accepte et administre la contribution conformément à ses propres règles, règlements et directives.

Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis.

## V.4 Structure organisationnelle du projet

La gestion du projet inclut deux niveaux de concertation et de décision, à savoir : la réunion

tripartite annuelle et le Comité de Pilotage. De même, il comprend un niveau de gestion, exécution et suivi quotidiens avec le Directeur National de Projet à la tête et appuyé par une unité de support et une unité d’assurance :

**Assurance Qualité**

(Chargé de Programme PNUD)

**Unité de support au projet**

**Comité de Pilotage**

**Directeur National de Projet**

**Représentant du PNUD**

**Représentant du MADR**

**Tripartite**

**Représentant du PNUD**

**Représentant du MAE**

**Représentant du MAE**

**Représentant du Ministère des Finances**

**Représentant du MF**

**Représentant du MADR**

### *V.4.1. Réunion tripartite*

Une réunion tripartite co-présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et le Représentant résident du PNUD ou son délégué, et à laquelle prendra part également un représentant du Ministère de l’Agriculture et du Développement rural  de rang supérieur et autre que le DNP et que le membre du Comité de Pilotage, sera organisée au moins une fois par an  ou en tant que de besoin.

Cette réunion permettra aux membres qui y participent de prendre connaissance de l’état d’avancement du projet, d’en apprécier les résultats et l’impact, de convenir des mesures rectificatives éventuelles à apporter à l’orientation générale et stratégique du projet en les alignant aux priorités nationales pour en accroître l’efficience et l’efficacité.

### *V.4.2.Comité de pilotage (CP)*

Le CP se réunira au moins deux fois par an ou en tant que de besoin.

Le CP regroupera :

* Un représentant du Ministère de l’Agriculture et du développement ruralautre que le DNP, en qualité de co-président.
* Le Représentant Résident du PNUD ou son délégué, en qualité de co-président.
* Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères.
* Un représentant du Ministère des Finances.

Le CP aura pour missions:

* D’approuver le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et gestion.
* De contrôler l’avancement des activités arrêtées.
* De prendre connaissance de la situation financière retraçant l’avancement des activités arrêtés et d ‘apporter si nécessaire des correctifs aux prévisions financières préalablement déterminées.
* D’examiner et valider les rapports d’activité.
* De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique.
* De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre.
* De concevoir et approuver une stratégie de sortie dans le semestre précédent à la clôture du projet.

Les termes de référence sont définis dans l’Annexe 7.

### *V.4.3. Directeur National de Projet (DNP)*

Le DNP est le principal responsable qui possède l’autorité de gérer le projet sur une base quotidienne au nom du Comité de pilotage du projet, dans la limite des contraintes définies par le Comité de pilotage. Le DNP est responsable de la gestion quotidienne du projet et de la prise de décision pour le projet. La responsabilité principale du DNP est d’assurer que le projet produit les résultats (impact, effets et produits) précisés dans le document de projet, à la norme de qualité requise et dans la limite des contraintes de temps et de coût spécifiées. Le Responsable de projet (DNP) est nommé par le Partenaire de mise en œuvre et devrait être différent de celui/celle qui représente l’agence d’exécution dans le comité de pilotage.

Le représentant du MADR qui fait partie du Comité de pilotage nommera le Directeur National de projet et transmettra la nomination par voie officielle. (Voir modèle en annexe 8).

Les responsabilités spécifiques incluraient :

* Contrôler la réalisation des produits de projet par la réalisation des activités ;
* Assurer la direction et les conseils à la partie responsable/d'équipe du projet;
* Communiquer avec le comité de pilotage ou ses représentants pour assurer la direction et l'intégrité globales du projet ;
* Identifier et obtenir tous appui et conseils requis pour la gestion, la planification et le suivi du projet ;
* Etre responsable de l'administration de projet ;
* Communiquer avec tous les acteurs/parties prenantes.

Les termes de référence sont définis dans l’Annexe 7.

### *V.4.4. Support au projet*

Le rôle de support au projet fournit au Directeur National de projet un appui d’administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet.

Un(e) coordonnateur/ice et/ou un(e) assistant(e) pourront être recrutés pour assumer cette fonction ayant pour tâches, entre autres, d’appuyer le DNP dans :

* La production des rapports obligatoires à soumettre périodiquement indiqués dans le point VI ;
* La mise en œuvre, la gestion et l’exécution de chacune des activités découlant du plan de travail annuel ;
* Le suivi et la gestion financière du projet.

Les termes de référence sont définis dans l’Annexe 7.

### *V.4.5 Assurance du projet*

La fonction d’assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage, mais peut être déléguée.

La fonction d’Assurance du projet soutient le Comité de Pilotage en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d’un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées[[4]](#footnote-4).

Dans le cas de ce projet, l’assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD, ayant pour tâches spécifiques les suivantes :

* S’assurer que les fonds sont mis à la disposition du projet ;
* S’assurer que le projet avance vers les résultats voulus ;
* Réaliser des activités de suivi réguliers, telles que des visites périodiques de terrain et des contrôles inopinés ;
* S’assurer que les ressources confiées au PNUD sont utilisés de façon adéquate :
* S’assurer que l’information primordial du projet est contrôlée et mise à jour sur Atlas
* S’assurer que les rapports financiers sont soumis au PNUD au temps voulu et que les CDRs sont préparés et soumis au CP.
* S’assurer que les risques sont gérés de façon adéquate et que le « risk log » sur Atlas et mis à jour régulièrement;
* S’assurer que les leçons apprises pendant la mise en œuvre du projet sont capitalisées. Un canevas du registre de leçons apprises est joint en annexe11.

Enfin, l’existence d ‘activités claires et précises sont les éléments garants d’une stratégie de sortie. Cela d ‘autant plus que la réalisation en particulier de études sont appelées à être financées sur le budget de l’Etat et leur mise en œuvre n’est pas directement liée au projet.

# VII-Cadre général de suivi et évaluation du projet

Le projet travaillera sur la capture, tout au long du cycle de projet, des leçons apprises et de l'ampleur et le potentiel de réplication, en commençant par la conception du projet, en passant par sa mise en œuvre, et le suivi et l’évaluation. L'évaluation continue du projet permettra d'assurer la responsabilisation, de renforcer l'apprentissage de la mise en œuvre, et d’élaborer des stratégies efficaces de plaidoyer afin de promouvoir la réduction de la pauvreté  et la gouvernance démocratique tout en intégrant l’approche genre. Le chef de projet et les partenaires d'exécution du projet fourniront périodiquement des rapports axés sur les résultats fondés sur les processus sur l'avancement du projet.

Dans le contexte de la gestion des connaissances :

* + - 1. Le projet permettra de créer ou d'utiliser l'espace de projet sur « Teamworks » afin de capturer et gérer les connaissances tout au long de la durée de vie du projet, d’engager le personnel du projet, les intervenants du projet et les centres d'excellence. Le PNUD fournira la formation nécessaire sur l'utilisation de la plateforme et fournira du soutien à l'équipe de projet pour l'entretien et l’alimentation de l'espace avec des informations de toutes les parties concernées. La direction du projet pourra faire appel à d’expériences similaires d’autres projets à travers l'organisation pour assurer la coopération sud-sud et contribuer à la création de résultats locaux pour des politique mondiales.
      2. Dans sa phase de formulation du projet, le DNP identifiera les indicateurs spécifiques permettant de capitaliser la création des leçons apprises et la capture des connaissances des parties prenantes du projet et de promouvoir la coopération sud-sud.

Le projet, (1) introduira des pratiques innovantes pendant sa mise en œuvre ; (2) fournira du conseil technique en amont ; (3) recueillera des preuves pour la formulation et le plaidoyer des politiques; (4) se concentrera sur la production de connaissances et de la communication pour le changement de comportement, et (5) s'appuiera sur les centres de connaissances et d'expertise disponibles à niveau national, régional et mondial

En accord avec les règles et procédures du Guide de l’utilisateur du PNUD[[5]](#footnote-5), le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

**Au cours du cycle annuel**

* Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l’équipe de projet sous la responsabilité du DNP doit permettre de reporter l’évolution des résultats d’activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d’activités.
* Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d’une bonne gestion des changements au niveau du projet.
* Sur la base de l’analyse initiale des risques en annexe 3, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP, en fonction de l’évolution de l’environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
* En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d’Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du DNP et du Chargé de Programme du PNUD en vue d’amendement nécessaire avant l’examen semestriel par le CP.
* Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du DNP pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l’organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
* Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.
* Le **Rapport Combiné des dépenses (CDR)** est obligatoire et devra être publié tous les trimestres. Le CDR rend compte de tous les déboursements effectués pour le projet au cours d’une période donnée. Le détail de dépenses (UN\_EXP\_DET) doit également être utilisé pour gérer l’exactitude des dépenses enregistrées et pour fournir des informations détaillées sur le projet.

**A la fin de l’année**

* **Rapport de Revue Annuelle**: Un rapport de revue annuelle sur l’état d’avancement du projet doit être préparé par le DNP en collaboration avec le/la coordonnateur/trice du projet et le Chargé de programme du PNUD, et partagé avec le Comité de Pilotage. Une exigence minimale de ce rapport est qu’il doit respecter leformat

standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l’année avec chaque information mise à jour, ainsi qu’une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

* **Revue annuelle du Projet**. Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l’année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l’année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage et impliquera d’autres parties prenantes. Elle permettra d’analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets inscrits dans le cadre de coopération stratégique du système des Nations Unies en Algérie.
* **Rapport Combiné de dépenses (CDR)** – Le CDR annuel doit être publié et certifié par le DNP au 31 décembre de chaque année et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l’année suivante au Comité de Pilotage.
* **Rapport d’inventaire** – Conformément au modèle en Annexe 4, un rapport d’inventaire comprenant tous les équipements achetés dans le cadre du projet dont la valeur est supérieure à 1 000 USD devra être produit et certifié par le DNP. Ce rapport d’inventaire devra couvrir la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année de la durée de vie du projet.

**A la fin du projet**

* Un rapport final résumant les activités du programme/projet et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des programmes/projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d’achèvement ou de résiliation de l’accord;
* Un état financier annuel certifié à l’achèvement du programme/projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l’année suivant la clôture financière du programme/projet, émanant de la Division des finances et de l’administration du Bureau de la gestion du PNUD.
* Si nécessaire le document de transfert de propriété du matériel et des équipements acquis dans le cadre du projet.

**Evaluation finale**

Une évaluation globale du projet est prévue au terme du dernier du projet (dernier trimestre), elle sera externe et indépendante conformément aux procédures du NIM(NEX).

**Contrôle Qualité des Résultats d’Activité du Projet.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **1.Renforcement des processus institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la PRR**  ***1.1 Les capacités de pilotage et de suivi de la PRR au niveau du MADR et des services déconcentrés sont renforcées.*** | | | |
| **Résultat d’Activité 1.1.1** | **A 1.1.** La cellule de pilotage du programme placée auprès du MADR est renforcée et dotée de moyens de fonctionnement lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions dans le cadre de l'exécution de ce programme. | | Date de début: 01.07.2012  Date de Fin: 01.12.2012 |
| **But** | Mise en place de la cellule | | |
| **Description** | Recrutement des personnels, acquisition des équipements nécessaires. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quand sera réalisé le contrôle qualité? |
| Existence de la cellule | |  | 31.03.2012 |
| **Résultat d’Activité 1.1.2** | **A 1.2.** Un portail intranet est conçu et mis en place au niveau du MADR et de ses structures qui permet de partager les informations relatives à la mise en œuvre de la PRR et favorise la dynamique intra sectorielle. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 0112.2012 |
| **But** | Mise en place du portail Internet. | | |
| **Description** | Sélection Prestataire de service et contractualisation. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Visualisation | | Existence du portail | 31.12. 2012 |
| **Résultat d’Activité 1.1.3** | **A 1.3.** La cellule de pilotage du programme prend en charge l'animation du portail Intranet du MADR et développe un ensemble d'initiatives de communication (brèves, dossiers thématiques, les programmes innovants, les réussites intersectorielles, …) renforçant l'intégration intersectorielle de la PRR. | | Date de début: 01.07.2012  Date de Fin : 31.12.2012 |
| **But** | Maitrise du portail par la cellule. | | |
| **Description** | Nombre d’initiatives lancées par la Cellule du projet. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| X initiatives reconnues | | Visuellement sur poste. | 31.12.2012 |
| ***1.2 Le fonctionnement des comités techniques de wilayas et de daïras et des cellules d'animation rurale communale est renforcé et harmonisé*** | | | |
| **Résultat d’Activité 1.2.1** | **A 1.6.** Les outils et instruments de gestion mis à disposition de ces différentes structures (SI PSRR, SNADDR et outils de gestion communale) sont consolidés et intégrés dans leur fonctionnalité et dans leur adaptation aux réalités rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre de la PRR. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Outils et instruments de gestion actualisés | | |
| **Description** | Acquisition équipements informatiques et mise en place au niveau des 50 communes | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Acquisition équipements et livraisons in situ | | Visuel | 31.12.2012 |
| **Résultat d’Activité 1.2.2** | **A 1.7.** Une sensibilisation des utilisateurs à l'intérêt de tels outils comme instrument de suivi et de pilotage de leurs activités est mise en œuvre afin qu'ils s'en approprient les fonctionnalités : programmation et gestion administrative et financière, suivi-évaluation et contrôle | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Formation sur site des utilisateurs | | |
| **Description** | Déplacements de Consultants et d ‘utilisateurs | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Rapport de consultant Mission | | Nombre d’échanges entre utilisateurs | 31.12.2012 |
| 1.3 Faciliter l'expression de l'initiative locale et consolider la gouvernance locale | | | |
| **Résultat d’Activité 1.3.1** | **A 1.8.** Un dispositif d'appui (rencontres régulières, séminaires ou ateliers, …) est mis en place au profit des cellules d'animation rurale, d'installation récente, pour qu’elles puissent pleinement jouer leur rôle dans la nouvelle dynamique de développement local (interface entre société civile et pouvoirs publics, expression des différentes catégories de population, consolidation des processus de gouvernance locale, …) | | Date de début: 01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Sensibilisation /communication | | |
| **Description** | Organisation d’ateliers et séminaires | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Nombre de séminaires /ateliers organisés. | | Rapport d’ateliers  Rapports du coordonnateur | 31.12.2012 |
| **2.Renforcement de capacités des acteurs de la PRR**  ***2.1Des formations et des échanges de pratique sont conduits qui répondent aux besoins des acteurs dans la mise en œuvre des PPDRI.*** | | | |
| **Résultat d’Activité 2.1.1** | **A 2.1.** Les activités de formation de formateurs sont poursuivies et leurs contenus régulièrement révisés, adaptés ou étendus en fonction des résultats du suivi évaluation. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Formations de formateurs. | | |
| **Description** | Contractualisation des prestations de services des bureaux d’études et/ou Centres de recherche. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Le nombre de programme revu.  Le nombre de formations menées. | | Satisfaction des formateurs. | 31.12.2012 |
| **Résultat d’Activité 2.1.2** | **A 2.2.** Des activités de formation sont conduites afin de renforcer les différents acteurs de la PRR dans leurs rôles et leurs compétences ainsi que dans leurs capacités à utiliser les outils et instruments associés à la mise en œuvre de la PRR. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Formations d’acteurs. | | |
| **Description** | Séminaires / Ateliers. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Le nombre d’Ateliers | | Rapport d’évaluation d’ateliers. | 31.12.2012 |
| 2.2 L'appropriation par les institutions de formation et de recherche de la PRR est favorisée | | | |
| **Résultat d’Activité 2.2.1** | **A 2.5.** L'approche intersectorielle est étendue au domaine de la formation et de la recherche et un dialogue est organisé avec les institutions compétences pour favoriser l'intégration des problématiques de la PRR dans les cursus de formation et de recherche. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Meilleures coordination des intervenants institutionnels | | |
| **Description** | Consultation | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| La disposition de propositions | | Evaluation de la consultation | 31.12.2012 |
| **Résultat d’Activité 2.2.2** | **A 2.8.** Des études complémentaires sont conduites afin d'accroître la pertinence des PPDRI en appro-fondissant certains aspects des enjeux du développement des territoires ruraux algériens. | |  |
| **But** | Evaluation des PPDRI produits. | | |
| **Description** | Prestataire de services. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Disponibilité d’un rapport | | Validation du rapport. | 31.12.2012 |
| ***2.3 Des formations professionnelles et universitaires sont proposées qui répondent aux nouveaux enjeux de la ruralité*** | | | |
| **Résultat**  **Résultat d’Activité** | **A 2.9.** Les institutions de formation continue sont sollicitées pour proposer de nouveaux cursus professionnels de formation aux métiers ruraux à destination des acteurs du développement des territoires ruraux. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Amélioration de la formation dispensée et son adaptation aux réalités nouvelles du monde rural. | | |
| **Description** | Consultation | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Disponibilité de rapport | | Validation de rapport | 31.12.2012 |
| **3. Elaboration d'une stratégie de communication et consolidation d'une culture commune sur la PRR**  **3.1 Une stratégie de communication nationale est développée autour de la PRR** | | | |
| **Résultat d’Activité 3.1.1** | **A 3.1.** Des initiatives de communication et d'animation autour de la mise en œuvre de la PRR, favorisant une bonne connaissance de cette politique et de ses résultats. | |  |
| **But** | Communication / sensibilisation | | |
| **Description** | Prestataire de services | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Disponibilité de support de communication. | | Impression des produits | 31.12.2012 |
| **Résultat d’Activité 3.1.2** | **A 3.2.** La diffusion de la connaissance de la PRR est favorisée par l'organisation ou la participation à des séminaires nationaux ou internationaux portant sur le développement des territoires ruraux et la gouvernance locale. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Echange d’expériences. | | |
| **Description** | Voyage d’études. | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| Mise en place de la cellule du projet | |  | 31.12.2012 |
| 3.2 Une culture commune aux acteurs et opérateurs impliqués dans la mise en œuvre de la PRR s'installe | | | |
| **Résultat d’Activité 3.2.1** | **A 3.3.** Des initiatives en direction des différents acteurs de la PRR sont mises en œuvre qui favorisent la construction d'une culture commune autour de cette politique, la transversalité, la mutualisation et le partage d'expériences. Le contenu de ces initiatives pourra également être utilisé comme matériel pédagogique dans le cadre des formations. | | Date de début:01.07.2012  Date de Fin: 31.12.2012 |
| **But** | Production de matériels pédagogiques | | |
| **Description** | Prestataires de services | | |
| **Critère Qualité**  Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d’activité? | | **Méthode de Contrôle Qualité**  Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas? | **Date de contrôle**  Quant sera réalisé le contrôle qualité? |
| La disponibilité de matériel pédagogique | | La diffusion. | 31.12.2012 |

# VIII-Contexte légal

Ce document constitue le document de projet conformément à l’Accord de Base signé entre le PNUD et la République algérienne Démocratique et populaire le 20 juillet 1977.

Conformément avec l’article III de l’Accord Standard d’Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

1. Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
2. Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de s’assurer si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s’accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu’aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n’apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

Ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu’avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l’approbation du Gouvernement algérien représenté par le Ministère des affaires étrangères:

* Les révisions n’ayant pas d’incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet.
* La révision finale obligatoire pour le rééchelonnement de la fourniture des rapports prévus par le projet, l’accroissement du à l’inflation des dépenses d’experts ou autres en fonction des délais réels d’exécution.

L’organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultation entre les parties ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.

# IX-Annexes

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  | | --- | --- | |  | | | Annexe 1 : | Partie prenante | | Annexe 2 : | Acteurs concerné par la PRR | | Annexe 3 : | Journal de risques initial | | Annexe 4 : | Lettre d’accord standard entre le Gouvernement et une Agence des nations Unies pour l’appui au NIM (NEX). | | Annexe 5 : | Modèle de demande de paiement direct. | | Annexe 6 : | Modèle de rapport d’inventaire. | | Annexe 7 : | Rôles et responsabilité dans le cadre du projet : Comité de pilotage, Directeur national de Projet et Coordonnateur/ trice. | | Annexe 8 : | Lettre de désignation du Directeur National du projet. | | Annexe 9 : | Termes de référence du collectif des consultants | | Annexe 10 : | Plan de suivi et évaluation. | | Annexe 11 : | Registre de leçons apprises. | | Annexe 12: | Liste des acronymes. | |  |

**ANNEXE 1**

|  |  |
| --- | --- |
| **Partie prenante** | **Intérêt dans le domaine décrit** |
| Ministère des affaires étrangères | Interface entre le gouvernement Algérien et le PNUD pour les besoins du projet et membre du Comité de pilotage du projet. |
| Ministère de l’intérieur et des collectivités locales | Tutelle des collectivités locales et ministère chargé du développement local. |
| Ministère des finances | Pour le versement de la contribution financière du gouvernement algérien au projet, après validation des situations financières par les personnes et/ou entités dument habilitées et en sa qualité de membre du comité de pilotage.. |
| Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique | Pour les volets liés aux actions de formation et de recherche impliquant l’université et les centres de recherche. |
| Ministère de la formation professionnelle. | Pour les activités de formation aux métiers ruraux. |
| Ministère de la statistique et de la prospective. | Pour les outils de suivi évaluation de la PRR. |
| MADR, y compris structures déconcentrées. | Directement concernées par les actions de renforcement de leurs capacités humaines et d’assistance technique. |
| Les administrations publiques centrales et déconcentrées (agriculture, commerce, transport, énergie, eau, habitat, communications, éducation, santé, industrie, solidarité, affaires religieuses, …). | Administrations impliquées dans les CTW et concernées par la sécurité alimentaire et le développement humain dans les territoires ruraux. |
| PNUD | Son mandat lui confère de promouvoir une croissance profitant à tous, l’égalité des sexes et la réalisation des OMD (Plan stratégique de 2008-2013). |
| DGF | Structure responsable de la gestion du programme. |
| Associations professionnelles et organisations rurales (chambres d’agriculture, coopératives, caisses mutuelles et autres groupements). | Acteurs de la PRR concernés par l’assistance technique. |
|  |  |
| «  Institutions ad hoc : membres des comités techniques de wilaya, membres des cellules d’animation rurale, facilitateurs, membres des cellules de suivi évaluation, et autres acteurs ruraux concernés. | Acteurs bénéficiaires du renforcement des capacités et de l’assistance technique. |
| Les universités et établissements de formation et de recherche scientifique. | Pour les conventions de formation et de recherche. |

**ANNEXE 2**

**Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural**

**Populations rurales :** 13 millions d’habitants en milieu rural, sur 37,1 millions d’habitant au 1er janvier 2012 (ONS, 2012).

**Ménages ruraux:** 1.750.000 (SNADDR, 2008).

**Exploitants agricoles et éleveurs :** 1.145.000 (RGA 2011).

**Travailleurs sur exploitations agricoles :** 2,5 millions (Enquête emploi dans les exploitations agricoles, campagne 2010/2011).

**Les entreprises agro-alimentaires et agro-industrielles :** 22.745 et 120.000 emplois, dans 959.178 entreprises recensées (Recensement économique 2011).

**Les agglomérations rurales** 3.677 sur 4.563 au total.

**Les communes rurales:** 979 sur 1.541 communes.

**L’Administration publique centrale et déconcentrée** concernée par la sécurité alimentaire et le développement humain dans les territoires ruraux (secteurs de l’agriculture, commerce, transport, énergie, eau, habitat, communications, éducation, santé, industrie, solidarité, affaires religieuses, …).

**Les services financiers de proximité**: BADR (et 350 agences) CNMA (et 64 Caisses régionales de mutualité agricole (148.000 sociétaires et 300.000 usagers).

Les dispositifs du Ministère du travail, de soutien à la création de micro-entreprises (une grande partie concerne des activités agricoles, d’élevage, de valorisation des produits agricoles et de services (ANSEJ, ANGEM (- 40 ans), CNAC (+ 40 ans),…)

**L’organisation de la profession agricole :**

* 1 Chambre nationale d’agriculture et 48 chambres de Wilaya (900.000 agriculteurs et éleveurs inscrits).
* 1.200 associations pour 84.000 adhérents.
* Groupements
* 1.091 Coopératives agricoles agréées
* 24 Conseils nationaux et régionaux interprofessionnels par filière et par pôle régional (Conseil régional interprofessionnel par filière – CRIF).

**Les établissements de recherche, formation dans le secteur agricole (sous tutelle) :**

* INRAA – INRF (Institut national de recherché agronomique, forestière)
* 7 ITMAS
* 2 CFATS
* 1 ITEF
* 1 INVA
* 2CFVA
* 9 instituts techniques (ITGC, ITCMI, ITAF, ITELV, ITDAS)
* 3 instituts nationaux (INSID, INMV, INPV)
* 1 société (SCHPM)
* 9 parcs nationaux
* 1 société des courses et pari mutuel (SCHPM)
* 4 réserves de chasse
* 1 Office de l’élevage équin et camelin (ONDEEC)
* 1 Agence de protection de la nature (ANN)
* 4 Centres (CNIAAG, CNCC, 3 centres cynégétiques)
* 2 Bureaux d’études (BNEDER, ENACT)
* École nationale supérieure d’agronomie d’Alger
* Instituts nationaux d’enseignement supérieur d’agronomie (Wilayas)
* École nationale supérieure vétérinaire
* École nationale supérieure d’hydraulique

**Les organismes publics d’appui au développement agricole et génie rural, ou intervenant dans la régulation des marchés :**

* EA Génie rural et 8 ERGR, 3 unités lièges et 01 unité SOFTAPO
* GSPG (semences, plants et géniteurs) (et 75 fermes pilotes)
* SEVFPA (partenariat) (et 88 fermes pilotes)
* SVPAT (produits terroirs : vin, dattes, huiles olive) (et 30 fermes pilotes)
* SOFAPRO (intrants et équipements agricoles)
* ONTA (foncier agricole)
* CEGRO (5 groupes régionaux et 34 filières – céréales)
* GIPLAIT (15 unités régionales – lait)
* PRODA (Groupe ONAB – aliment bétail, Groupes avicoles (3), Filiales FrigoMedit et Alviar, Sous filiales 38) – légumes et viandes)
* Offices interprofessionnels (3) (OAIC – céréales, ONIL – lait, ONIVEL légumes et viandes)
* Opérateurs privés intervenant dans la régulation des marchés (485 transformateurs de céréales, 120 transformateurs de lait, abattoirs, entrepreneurs)

**Les espaces mixtes (privés et publics) de gouvernance du secteur agricole, des**

**Territoires :**

* Les conférences (1992, 1996, 2009).
* Les cellules d’animation rurales communales (CARC).
* Les comités interprofessionnels par filière (réunit les Offices (publics) et Conseils interprofessionnels).
* Les comités exécutifs de Wilaya (Circulaire 19 janvier 2012).

# bundp20mm

**ANNEXE 3 : JOURNAL DE RISQUES INITIAL**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du Projet: Appui au Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural | **Award ID:**00063696 | **Date: 01.07.2012** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Description** | **Date Identified** | **Type** | **Impact &**  **Probability** | **Countermeasures / Mngt response** | **Owner** | **Submitted, updated by** | **Last Update** | **Status** |
| 1 | Catastrophes naturelles | 06/02/2011 | Environnemental | Arrêt des activités et perte de la documentation de support ainsi que de vies humaines empêchant de poursuivre le projet  P=2  I=5 | Un système solide de copies de sécurité et déjà installé tant au niveau du MADR comme au niveau du PNUD. | MADR |  |  |  |
| 2 | Taille du territoire | 06.02.2011 | Géographique | Contraintes de déplacement  P= 2  I=3 | Intégration de ce risque dans la planification des activités et particulièrement les formations et voyages . | MADR |  |  |  |
| 3 | L’indisponibilité de certaines ressources humaines clés suite à l’importante rotation des cadres des institutions nationales et internationales. | 06/02/2011 | Organisationnel | Défaillances dans la passation des dossiers et possible perte de mémoire institutionnelle du projet.  P = 2  I = 2 | Systèmes de partage d’information mis en place dont les systèmes de gouvernance tels que le Comité National de Pilotage, le Comité de Gestion du Projet et l’Equipe de programme avec un coordonnateur du projet engagé exclusivement pour ce projet | MADR |  |  |  |
| 4 | Fluctuation du cours des monnaies | 06/02/2011 | Financier | Ressources financières insuffisante pour mener les activités programmées.  P= 2  I=.2 | Un journal des cours sera tenu | MADR |  |  |  |

ANNEXE 4

LETTRE D’ACCORD STANDARD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE AGENCE DES NATIONS UNIES POUR L’APPUI AU NIM

MonsieurSid Ahmed Ferroukhi,

1. J’ai l’honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de l’Algérie (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d’appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l’intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d’appui, notamment une assistance pour l’établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement soit ceux du Ministère de l’Agriculture et du Développement ruralafin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d’appui sont imputés sur son budget d’administration.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d’appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :

1. Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
2. Définition et facilitation des activités de formation ;
3. Achat de biens et de services.

4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d’appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l’appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d’appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d’un projet, l’annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.

5. Les dispositions pertinentes de l’accord de base signé entre le PNUD et le Gouvernement algérien le 22 juillet 1977 ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d’appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d’appui détaillés dans l’annexe au descriptif de projet.

6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d’appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l’Accord de base type relatif à l’assistance s’appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d’appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l’annexe au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d’activité sur les services d’appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d’un commun accord par écrit entre les parties.

10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d’appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veuillez agréer, Monsieur, l’assurance de ma haute considération.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Signé au nom du PNUD |  |
|  | Mamadou Mbaye |  |
|  | Représentant résident |  |

|  |
| --- |
| Pour le Ministère de l’Agriculture et du Développement rural |
| Sid Ahmed Ferroukhi |
| Secrétaire général |
|  |

Appendice

**DESCRIPTION DES SERVICES D’APPUI FOURNIS PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD**

* 1. Il est fait référence aux consultations entre le Ministère de l’Agriculture et du développement rural institution désignée par le Gouvernement de l’Algérie et les représentants du PNUD concernant la fourniture de services d’appui, par le bureau de pays du PNUD, au projet « Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural ».
  2. Conformément aux dispositions de la lettre d’accord signée le 22 juin 2011 et du *descriptif de projet*, le bureau de pays du PNUD fournira des services d’appui pour le *projet* «Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes du Renouveau Rural»,tel que décrit ci-dessous.
  3. Services d’appui à fournir :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Services d’appui**  **(insérer la description)** | **Échéancier de fourniture des services d’appui** | **Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture de ces services d’appui (le cas échéant)** | **Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement (le cas échéant)** |
| 1. Prendre en charge la gestion relative au recrutement, suivi et financement du personnel du projet | Le PNUD effectue l’établissement du contrat et le paiement selon les procédures du PNUD dès la signature du projet | Salaire du coordonnateur du projet estimé à 3 000 USD par mois | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |
| 2. Prendre en charge les paiements de toutes les factures transmises | Le paiement sera effectué après la transmission de la demande de paiement direct (DPD) validé et signé par le Directeur National du projet en attestant le service fait. |  | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |
| 3. Prendre en charge le processus de recrutement d’experts nationaux et internationaux (appel d’offre, dépouillement, identification, et établissement de contrats de consultants ou de staff pour le projet. | Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service et/ou suivant le plan de travail annuel validé par le comité de pilotage. |  | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |
| 4. Prendre en charge le processus d’acquisition d’équipement et fourniture avec tout ce qui en découle comme franchise | Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service et/ou suivant le plan de travail annuel validé par le comité de pilotage. |  | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |
| 5. Préparation des frais de DSA en cas de mission dans le cadre des projets de coopération avec le PNUD  Et faire les réservations de billets d’avion et/ou d’hôtel si nécessaire. | Le PNUD doit recevoir la demande de service minimum une semaine avant le départ de la personne en question pour pouvoir s’assurer que les frais de mission (DSA) soient prêts à temps.  Une semaine est le délai requis pour la réservation du billet. |  | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |
| 6. Prendre en charge la gestion relative à la contractualisation du bureau d’audit et des experts chargés des audits et de l’évaluation externe du projet. | L’audit aura lieu en 2012 et  L’évaluation externe est prévue pour le dernier trimestre du projet | Coût estimé total de 10 000 USD pour les audits et l’évaluation | 50% des frais engagés par avance conformément au plan de travail annuel validé par le comité de pilotage |

4. Description des fonctions et responsabilités des parties concernées :

* Le directeur enverra une demande de services d’appui signée chaque fois qu’il est nécessité au PNUD en expliquant le service demande et en mentionnant un budget estimatif tout en tenant compte du plan annuel. La demande de service doit être accompagnée par des termes de références en cas de recrutement d’experts ou d’acquisition de matériel.
* Le PNUD de son côté entame le processus d’appel d’offre/d’acquisition/ réservation dès la réception de la demande des services et des vérifications de la disponibilité de fonds sur le projet en question. Les échéanciers correspondants ont sus mentionnées dans le tableau.

Annexe 5

|  |  |
| --- | --- |
| Demande de paiement direct N°/XX/ANNEE  RDP01 | Description : undplogo2 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **A :** | | Bureau de pays du PNUD | | | | | **De :** | | |  | | | |
| **ATT:** | | *Représentant résident PNUD* | | | | | **Fonctionnaire donnant l’autorisation :** | | | **DNP** | | | |
| **FAX** | | 021.92.54.60 | | | | | **Signature:** | | |  | | | |
| **Cc** | |  | | | | | **Date de la demande** : | | | XX/XX/2010 | | | |
| **Sujet:** | | **Demande de paiement direct à effectuer par le PNUD** | | | | | | | | | | | |
| Conformément aux activités définies dans le Plan de travail annuel (PTA), nous demandons au PNUD d’effectuer par la présente le paiement direct suivant au bénéficiaire ci-dessous | | | | | | | | | | | | | |
| **Titre et numéro du projet** | | | | ***000XXXXXX –*** | | | | | | | | | |
| **Montant total** | | | |  | | | | | | | | | |
| **Objet du paiement** | | | |  | | | | | | | | | |
| **Bénéficiaire :**  (veuillez fournir autant de détails que possible) | | | | Nom :  Adresse :  Facture No.: Contrat No.:  Date de versement :  Mode de paiement demandé : Virement  *Pour les virements bancaires seulement*  Nom de la banque :  Compte No.: | | | | | | | | | |
| Répartition des coûts | | | | | | | | | | | | | |
| **Montant/monnaie** | **GL/BU** | | **Compte**  **budgétaire** | | **Opert.**  **Unit** | **Fond** | | **Dept.** | **N° projet** | | **N° Activité** | **Agence de mise en œuvre** | **Donateur** |
|  |  | |  | |  |  | |  |  | |  |  |  |

Certification: Le fonctionnaire autorisé certifie par la présente :

* Que ce paiement n’a pas déjà été effectué antérieurement;
* Que ce paiement est effectué conformément au Plan de travail annuel (AWP);
* Que ce paiement est couvert par les fonds disponibles sur le budget du projet;
* Que ce paiement correspond aux biens et services qui ont été fournis à la satisfaction de l’Agence requérante;
* Que des exemplaires des factures et autres documents justificatifs seront disponibles aux fins des vérifications de contrôle.

REMARQUE : Au lieu d’être transmis par fax, le formulaire signé doit être envoyé par courrier électronique chaque fois que possible. Les documents justificatifs doivent aussi être scannés et joints à l’email en cas de demande du bureau.

ANNEXE 6

MODELE DE RAPPORT D’INVENTAIRE



**Bureau de pays :** PNUD Algérie

**Titre du projet:** Appui au Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural

pour la mise en œuvre des programmes du Renouveau Rural

**Award ID :** 00063696

**Projet ID**

**Période couverte** : 2012-2014

***ANNEXE 7***

***ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET***

**Termes de référence indicatifs du CP, du DNP et du/de la Coordonnateur/trice de projet**

**Termes de référence du Comité de Pilotage (CP).**

1. **Mission**

Le Comité de pilotage est établi pour orienter, superviser et coordonner les opérations à réaliser au titre de la mise en œuvre du projet.

1. **Rôle et Responsabilités du CP**

Le CP est responsable de l’ensemble des activités du projet dans son environnement national. Il assure le conseil stratégique et la supervision de la conduite du projet en termes d’atteintes de ses résultats et à ce titre:

* il approuve les plans de travail annuels et les budgets et rapports y afférents ;
* il discute,sur la base de la présentation des rapports d’activités et des résultats atteints, des besoins et des priorités du projet et prend des décisions en vue de solutionner les éventuels problèmes ou blocages apparus dans le cours de sa mise en œuvre, y compris en donnant son avis pour d’éventuelles réorientations stratégiques du Document de Projet pour y faire face ;
* il statue sur l’approche retenue pour l’évaluation de l’impact des activités;
* il supervise la gestion de l’information et oriente la diffusion de l’information jugée pertinente vers d’autres acteurs ou partenaires ;
* il approuve les révisions du Document de Projet ;
* il examine les conclusions du rapport d’audit et autres rapports d’évaluation pour en tirer les leçons apprises.

1. **Structure et composition**

***3.1 Composition***

Le CP est composé du :

* Représentant du Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural, de rang supérieur et autre que le DNP, en qualité de co-président ;
* Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en qualité de co-président ;
* Représentant du Ministère des Affaires Etrangères ;
* Représentant du Ministère de Finances.

***3.2 Périodicité des réunions***

Le CP tient une réunion ordinaire par semestre. Des réunions extraordinaires selon les besoins du projet pourront avoir lieu.

Les réunions sont convoquées par le Président et les invitations (avec la documentation support et l’agenda) doivent être envoyées au moins une semaine avant la réunion.

***3.3 Ordre du jour***

L’ordre du jour et la documentation d’appui seront préparés par le Directeur National de Projet. Les membres du CNP pourront formuler des demandes pour faire inscrire d’autres points à l’ordre du jour.

***3.4. Quorum***

Le quorum est représenté par la totalité des membres du CP.

***3.5. Participation d’Observateurs***

La décision d’inviter des observateurs ou des représentants d’organisations des Nations Unies participantes pertinentes est prise par les co-présidents.

1. **Décisions**

La prise de décision par le CP se fait par consensus. Les décisions du CP sont dûment enregistrées.

Les décisions sur les révisions du document de Projet, les plans de travail et les budgets annuels seront prises sur présentation d’un rapport de situation établi par le Directeur National de Projet.

**Description des Tâches du Directeur National du Projet (DNP)**

Le Directeur National de Projet en abréviation DNP, agent désigné par le Gouvernement algérien[[6]](#footnote-6), est appelé à travailler et à collaborer étroitement avec les autres membres de l’équipe du projet, les responsables des diverses institutions participant au projet et le(s) responsable(s) sectoriel(s) au niveau du bureau du PNUD, pour la bonne exécution des différentes activités inscrites dans le cadre du projet.

L'une des prérogatives essentielles du DNP est de réaliser de manière efficiente les objectifs définis dans le document descriptif du projet en veillant à ce que toutes les conditions soient réunies pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Au niveau du projet, l’approche générale du projet est établie dans la phase de conception, il appartient au DNP de s'en imprégner, d'en comprendre la finalité et de l’adapter si nécessaire.

Il est recommandé que le DNP assume les responsabilités générales suivantes :

1. S’impliquer à la mise en place d’une unité administrative de gestion, dotée des moyens bureautiques nécessaires, et une équipe suivant l’envergure du projet.
2. Superviser l’unité administrative du projet.
3. Gérer le compte bancaire/les dépenses du projet.
4. Veillez au suivi technique, financier et administratif du projet.
5. Procéder en concertation avec le PNUD à l'établissement des révisions budgétaires.
6. Procéder à la certification des rapports combinés (CDR) dans les délais impartis.
7. S'assurer de la gestion optimale des équipements acquis dans le cadre du projet et à leur utilisation dans ce contexte.
8. Etablir le plan de travail trimestriel et annuel en collaboration avec le coordonnateur (trice) national définissant la période de réalisation, les budgets nécessaires et les résultats à atteindre.
9. Organiser les réunions régulières avec le PNUD pour mieux apprécié l'état d'avancement du projet.
10. Proposer la reformulation, en cas de nécessité les activités du projet pour les rendre plus opérationnelles.
11. Tenir le Gouvernement et le PNUD régulièrement informé de l'état d'avancement du Projet.
12. Toute autre fonction relative à la bonne mise en œuvre du projet.

**Description des Tâches du/de la Coordonnateur/trice du Projet**

**Lignes directrices**

Le/la coordonnateur/trice du projet est chargé d’appuyer le DNP dans la gestion opérationnelle du projet au quotidien. Par conséquent, il/elle doit se consacrer au projet à plein temps et n’exercer aucune autre responsabilité quand il est issu du partenaire de mise en œuvre.

Notamment, il appuie le DNP dans :

1. La gestion opérationnelle du projet, conformément au descriptif du projet ainsi qu’aux politiques et procédures des projets exécutés au niveau national.
2. L’élaboration et mise à jour du plan de travail afin de le soumettre en temps opportun, conformément aux dispositions du manuel de procédures.
3. L’initiation et gestion de la mobilisation des ressources du projet sous la responsabilité de l’Agence de mise en œuvre.
4. La conservation de tous les documents d’archive.
5. Le suivi et respect des procédures financières du NIM (NEX).
6. La facilitation des procédures d’audit en apportant également sa coopération chaque fois que de besoin.
7. La gestion des ressources du projet, ex. : le matériel, le mobilier et les fournitures de bureau acquis dans le cadre du projet.
8. La supervision du personnel et des consultants affectés au projet.
9. L’élaboration des rapports requis, comme prévu, et la collaboration avec le personnel du PNUD en vue de l’évaluation annuelle, des missions d’évaluation et des visites du projet.

**Qualifications:**

* Connaissance approfondie des questions couvertes par le projet.
* Connaissance et expérience avérées en matière de gestion des projets.
* Qualités en matière de communication et de création de réseau et d’équipe.
* Disponibilité à plein temps au service de la gestion du projet

**Etablissement des Rapports :**

Rend compte au Directeur national du Projet et travaille en étroite collaboration avec le personnel du PNUD.

***ANNEXE 8***

***LETTRE DE DESIGNATION DU DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET***

Monsieur le Représentant résident du PNUD,

**Objet : Autorité de gestion financière du Projet «**Appui auProgramme de renforcement des capacités humaines et d'assistance techniquepour la mise en œuvre des programmes du Renouveau Rural »

J’ai l’honneur de vous informer que M. (e)………………………………………..du Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural a été désigné (e) en qualité de Directeur National du Projet « Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural ».

A ce titre, M (e) ………………………….est autorisé par le Ministère de l’Agriculture et du Développement rural à gérer toutes les questions administratives et financières relatives au projet cité ci-dessus, qui s’inscrivent dans le cadre de l’accord de base signé entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le PNUD en 1977[[7]](#footnote-7).

La Directeur National de Projet émet et signe :

* Les autorisations de paiement, pièces écrites établies au titre des activités du projet et conformément au plan de travail contenu dans le document de projet.
* les Demandes de Paiement Direct (DPD)
* Les Rapports combinés de dépenses (CDR)
* Un inventaire d’équipement périodique.
* Un inventaire général d’équipement.

La Directeur National du Projet soumet au Représentant résident du PNUD :

* Des rapports financiers périodiques (trimestriels).
* Au besoin, un rapport financier final (à la fin de l’avant dernier trimestre précédant la clôture du projet).
* Les rapports de suivi des recommandations de l’audit
* Une requête pour le transfert officiel des équipements de projet

Les spécimens de signature (y compris le paraphe) de M…………………………….. (Directeur de projet).

Spécimen de signature de M……………………………..:

1. …………………………………………………………….

2. …………………………………………………………….

3. …………………………………………………………….

***Signature***

***Secrétaire général du MADR***

**ANNEXE 9 :**

**TERMES DE REFERENCE DU COLLECTIF DES CONSULTANTS (provisoires)**

Le collectif de consultants chargés d’intervenir au cours de la mise en œuvre du projet comprend des consultants nationaux et internationaux dont les qualifications requises ainsi que les tâches à réaliser sont décrites ci-après :

1. Consultant national spécialiste en« informatique »

(Réf : Produit 1, Activités 1.2 et 1.3).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultant aura notamment à :

* prendre part aux réunions de travail organisées par le DNP pour mieux s’imprégner des objectifs du projet et des résultats attendus de son intervention ;
* établir un diagnostic exhaustif de l’état du parc informatique existant au niveau du MADR, et en particulier de la cellule de pilotage de la PRR ;
* apprécier la qualité et fonctionnalité des équipements installés;
* proposer toute mesure visant de nouvelles acquisitions ou la réhabilitation des équipements existants ;
* concevoir et mettre en place le portail intranet du MADR (équipements à mettre en place ; emplacement, conception du portail, fonctionnalité, appui au démarrage du portail et aux utilisateurs…) ;
* définir les conditions d’animation du portail intranet du MADR (périodicité et supports d’information...) ;
* élaborer un rapport de mission dans lequel seront consignées les activités réalisées ainsi que les propositions, recommandations et autres conclusions.

**Profil du consultant** : Ingénieur en informatique (Diplôme d’études supérieures) disposant d’une solide expérience professionnelle dans le domaine recherché, d’une capacité à travailler en équipe et d’une bonne connaissance du secteur de l’agriculture et du DR.

1. Consultant national spécialiste en« communication »

(Réf : Produit 1,Activités1.3, 3.1 et 3.3).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultant aura notamment à :

* prendre part aux réunions de travail organisées par le DNP pour mieux s’imprégner des objectifs du projet et des résultats attendus de son intervention ;
* évaluer les conditions actuelles de circulation et de partage de l’information entre les différentes structures centrales du MADR ;
* élaborer un plan de communication à l’intention de la cellule de pilotage mettant l’accent sur les dossiers thématiques, les programmes innovants, les réussites intersectorielles, les résultats de l’exécution des programmes PRR et tout autre dossier que la cellule de pilotage considère comme important ou utile à communiquer…) ;
* cibler les destinataires des informations à communiquer (les différents acteurs institutionnels afin de renforcer l’intersectorialité) ;
* définir les supports de la communication et la périodicité de celle-ci ;
* élaborer un rapport de mission dans lequel seront consignées les activités réalisées ainsi que les propositions, recommandations et autres conclusions.

**Profil du consultant** : Diplôme d’études supérieures en sciences de l’information et de la communication disposant d’une bonne expérience professionnelle dans le domaine, d’aptitudes particulières à communiquer et à faire passer les messages, et d’une bonne connaissance du secteur de l’agriculture et du DR.

1. Consultant international spécialiste en« organisation -gestion »

(Réf : Produit 1,Activité 1.4).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultant aura notamment à :

* prendre part aux réunions de travail organisées par le DNP pour mieux s’imprégner des objectifs du projet et des résultats attendus de son intervention ;
* évaluer l’organisation du comité de pilotage des programmes de la PRR, ses relations fonctionnelles avec les différentes structures centrales et déconcentrées du MADR ainsi qu’avec la DGF et les conservations des forêts ;
* mener des missions ponctuelles pour une évaluation périodique des conditions de fonctionnement du comité de pilotage (points forts, points faibles, contraintes rencontrées, propositions de solutions…) ;
* proposer les aménagements jugés nécessaires (en termes de moyens humains et matériels), dans l’organisation du comité de pilotage et dans son mode de fonctionnement ;
* proposer une organisation optimale du comité de pilotage compte tenu de la multiplicité d’intervenants dans la PRR et de la diversité de ses programmes ;
* élaborer un rapport de mission dans lequel seront consignées les activités réalisées ainsi que les propositions, recommandations et autres conclusions.

**Profil du consultant** : Diplôme d’études supérieures en organisation disposant d’une bonne expérience professionnelle dans le domaine de l’organisation institutionnelle et de la gestion de projets de développement agricole et rural.

1. Consultants national et international « économistes – statisticiens »

(Réf : Produit 1, Activité 1.5).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, lesconsultants auront notamment à :

* prendre part aux réunions de travail organisées par le DNP pour mieux s’imprégner des objectifs du projet et des résultats attendus de leur intervention ;
* prendre connaissance des programmes de la PRR, des dispositifs et procédures qui les régissent ou leur sont liés (PPDRI, SI PSRR, SNADDR, système de suivi évaluation…) ;
* prendre connaissance des missions et rôles des différents acteurs de la PRR ;
* apprécier l’efficacité des dispositifs et autres outils de la PRR ;
* identifier des indicateurs pertinents permettant d’évaluer la qualité des interventions des différents acteurs de la PRR (ou de ceux qui lui seront désignés par le DNP et la cellule de pilotage) et les impacts des programmes mis en œuvre ;
* élaborer, chacun, un rapport de mission dans lequel seront consignées les activités réalisées ainsi que les propositions, recommandations et autres conclusions.

**Profil des consultants** : Economistes- statisticiens disposant d’une bonne expérience professionnelle dans les domaines à couvrir, notamment dans le suivi évaluation des programmes de développement rural.

1. Consultant national « économiste »

(Réf : Produit 1,Activité 1.7).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultant aura notamment à :

* prendre part aux réunions de travail organisées par le DNP pour mieux s’imprégner des objectifs du projet et des résultats attendus de son intervention ;
* prendre connaissance des programmes de la PRR, des dispositifs et procédures qui les régissent ou leur sont liés (PPDRI, SI PSRR, SNADDR, système de suivi évaluation…) ;
* prendre connaissance des missions et rôles des différents acteurs de la PRR ;
* élaborer un plan de communication –sensibilisation en direction des utilisateurs du SI PSRR et SNADDR pour leur expliquer l’utilité de ces outils en matière de pilotage et de suivi de leurs activités (programmation et gestion administrative et financière, suivi-évaluation et contrôle) ;
* apprécier le degré d’appropriation des outils précités par les utilisateurs concernés (CTW, comité technique de daïra, administration déconcentrée du MADR, cellule d’animation rurale…)etidentifier les contraintes rencontrées par ces derniers ;
* mettre au point un programme d’actions de sensibilisation à proposer à la cellule de pilotage ;
* réaliser des missions de sensibilisation des acteurs sur le terrain(selon les indications et priorités de la cellule de pilotage).
* élaborer un rapport de mission dans lequel seront consignées les activités réalisées ainsi que les propositions, recommandations et autres conclusions.

**Profil du consultant** : Economistes disposant d’une bonne expérience professionnelle dans les domaines à couvrir, d’aptitudes à communiquer et à vulgariser des outils de programmation et de suivi évaluation, et d’une bonne connaissance du monde rural.

1. Bureau d’études national et/ou consultants indépendants

(Réf : Produit 2,Activités 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.9).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, lebureau d’étudesaura, avec l’appui de consultants nationaux et internationaux, notamment à :

* évaluer les résultats des actions de formation de formateurs mises en œuvre et proposer les aménagements des contenus des programmes, des conditions de leur exécution et de leur extension à d’autres bénéficiaires ;
* évaluer les actions de formation mises en œuvre au profit des différents acteurs du DR et mettre au point, en relation avec les institutions de formation concernées (y compris de la formation professionnelle) et la structure habilitée de l’administration centrale du MADR, un dispositif de suivi évaluation des actions de formation, identifier les profils à former et proposer de nouveaux cursus de formation (y compris de la formation professionnelle des jeunes ruraux aux métiers ruraux à réhabiliter ou à introduire…) ;
* établir et organiser, en concertation avec le DNP et la cellule de pilotage, la poursuite du programme de formation des formateurs (PNFRR) déjà mis en œuvre et des autres acteurs de la PRR ;
* identifier les expériences menées en matière de DR décentralisé et participatif et de développement territorial au niveau des pays du pourtour de la méditerranée en mettant en exergue leurs spécificités et leurs résultats et proposer un programme d’échanges d’expériences ;

**Profil des consultants** : Bureau d’études ou institution de formation ayant des capacités spécialisés dans les activités de formation et /ou consultants spécialistes en formation dans le domaine agricole et rural.

1. Consultant national « économiste »

(Réf : Produit 2,Activité 2.6).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultant aura notamment à :

* prendre connaissance des programmes de la PRR, des dispositifs et procédures qui les régissent ou leur sont liés (PPDRI, SI PSRR, SNADDR, système de suivi évaluation…) ;
* prendre connaissance des missions et rôles des différents acteurs de la PRR ;
* établir en concertation avec le DNP et la cellule de pilotage, un programme d’ateliers regroupant les acteurs institutionnels locaux en vue de leur expliquer les fondements et conditions de fonctionnement de l’approche intersectorielle et d’accroître son opérationnalité;
* animer les ateliers programmés par le DNP et la cellule de pilotage selon le calendrier qu’ils déterminent ;
* élaborer un rapport final contenant les appréciations, propositions et recommandations.

**Profil du consultant** : Economiste disposant d’une bonne expérience professionnelle dans les domaines à couvrir, d’aptitudes à communiquer, et d’une bonne connaissance du monde rural.

1. Bureau d’études national

(Réf : Produit 2,Activités 2.8 et 4.2).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, lebureau d’études aura notamment à :

* prendre connaissance des programmes de la PRR, des dispositifs et procédures qui les régissent ou leur sont liés (PPDRI, SI PSRR, SNADDR, système de suivi évaluation…) ;
* prendre connaissance des missions et rôles des différents acteurs de la PRR ;
* prendre connaissance des études préparatoires à la mise en œuvre de PPDRI au niveau des différents territoires ruraux du nord, de la steppe, du sud, des régions forestières… ;
* mener des études complémentaires à la demande du DNP et de la cellule de pilotage intégrant et/ou approfondissant certaines enjeux nouveaux pour le développement rural dans le contexte de la mondialisation ;
* mener des études de cas de PPDRI réalisés au niveau des différentes régions du pays et centrés sur des problématiques spécifiques (emploi rural, valorisation et protection des ressources naturelles, valorisation des patrimoines, lutte contre la désertification….), afin de déboucher sur une typologie élaborée de PPDRI et l’identification de PPDRI de référence.

**Profil du consultant** : bureau d’études spécialisé en développement rural.

1. Consultant national spécialiste en statistiques

(Réf : Produit 2,Activité 2.9).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, leconsultantaura notamment à :

* prendre connaissance de la PRR et de ses programmes, de son système d’information SI PSRR et d’aide à la décision – SNADDR ainsi que de son système de suivi évaluation ;
* apprécier la pertinence du système actuel de suivi évaluation de la PRR et de ses indicateurs de suivi, ses faiblesses ainsi que les contraintes rencontrées par les différents utilisateurs au niveau du MADR, de ses structures déconcentrées, des comités de wilaya et de daïra et d’autres utilisateurs ;
* proposer l’amélioration des indicateurs actuels et/ou leur remplacement éventuel par de nouveaux indicateurs plus pertinents compte tenu des objectifs de la PRR ;
* adapter les indicateurs de suivi évaluation identifiés aux nécessités d’un suivi évaluation plus pertinent aux différents échelons national, régional et local ;
* définir les conditions de complémentarité entre les différents niveaux de suivi évaluation et les mécanismes à mettre en place à cette fin
* élaborer un rapport final contenant les appréciations, propositions et recommandations.

**Profil du consultant** : Statisticien disposant d’une bonne expérience professionnelle dans les domaines à couvrir, notamment dans le suivi évaluation des programmes de développement rural.

1. Consultant national spécialiste en organisation

(Réf : Produit 4,Activité 4.4).

**Description des tâches :** Sous l’orientation du DNP, le consultant aura notamment à :

* prendre connaissance de la PRR et de ses programmes, de son système d’information SI PSRR et d’aide à la décision – SNADDR ainsi que de son système de suivi évaluation ;
* examiner les conditions de mise en place d’un observatoire du monde rural, de définir ses missions, son organisation, ses modalités de fonctionnement ainsi que son positionnement institutionnel ou localisation ;
* identifier les appuis ou l’assistance technique dont il aurait besoin au cours de la phase d’initiation de ses activités ;
* Identifier les relations fonctionnelles que l’observatoire peut avoir avec des structures équivalentes ou d’autres œuvrant à l’évaluation de la situation socio économique du pays.

**Profil du consultant** : Economiste spécialiste en organisation et dans les questions de développement rural, disposant d’une bonne expérience professionnelle en rapport avec le domaine à couvrir et dans le suivi évaluation des programmes de développement rural.

***ANNEXE 10***

***PLAN DE SUIVI ET EVALUATION***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ACTION** | **CIBLES** | **RESPONSABLES** | **CADRE CHRONOLOGIQUE** | | | | **FREQUENCE/DEADLINE** | **BUDGET** | |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **Description** | **Montant US $** |
| **REUNIONS DE SUIVI** | | | | | | | | | |
| Comité de pilotage | Actions stratégiques | MADR/MAE/PNUD  / MF |  | X |  | X | Deux fois l’an (un par semestre) plus si nécessaire |  | SIF\* |
| Tripartite | Actions stratégiques | MAE/PNUD/MADR |  |  | x |  | Une fois l’an |  | SIF |
| **DOCUMENTS DE SUIVI** | | | | | | | | | |
| Journal des problèmes | Identification et gestion des problèmes rencontrées | DNP\* |  | x | x | X | Permanent |  | SIF |
| Journal des risques | Identification et gestion des risques | DNP |  | x | x | x | Permanent |  | SIF |
| Journal des leçons apprises | Capitalisation des expériences | DNP |  | x | x | X | Permanent |  | SIF |
| Rapport trimestriel de progrès du projet | Les réalisations trimestrielles | DNP |  | X | X | X | Un par trimestre |  | SIF |
| Rapport de revue annuel | Les réalisations annuelles | DNP |  |  |  | X | A chaque fin d’année calendaire |  | SIF |
| Rapport final | Les réalisations du projet | DNP |  |  |  |  | Au terme du projet |  | SIF |
| Rapport d’évaluation | Evaluation indépendante du projet | MADR/PNUD |  |  |  |  | Au terme du projet | Lb 71200 | 20.000 |
| Rapport d’expertises / activités | Compte rendu de travaux | DNP |  | X | X | X | Au terme de l’activité |  | SIF |
| Rapport de mission | Compte rendu de la mission | DNP |  |  |  |  | Au terme de la mission |  | SIF |
| **DOCUMENTS DE SUIVI FINANCIER** | | | | | | | | | |
| Rapport trimestriel combiné des dépenses | Dépenses trimestrielles comptabilisées | DNP |  | X | X | X | Chaque trimestre. |  | SIF |
| Rapport annuel combiné des dépenses | Dépenses annuelles comptabilisées | DNP |  |  |  | X | Premiertrimestre de l’année suivante |  | SIF |
| Rapport d’inventaire | Inventaire des biens du projet | DNP |  |  |  | X | A la fin de l’année |  | SIF |
| Rapport d’Audit | Certification des dépenses | MADR/PNUD |  |  |  |  | A la demande du siège | Lb 72100 | 10..000 |
| **REUNIONS DE PLANIFICATION** | | | | | | | | | |
| Réunion DNP//CP\*\*\* | Miseenœuvre des activités |  | X | x | x | X | Régulièrement |  | SIF |
| **DOCUMENTS DE PLANIFICATION** | | | | | | | | | |
| Plan de travail annuel | Planification des activités projetées |  |  | X |  |  | Début de l’an / du projet |  | SIF |

\*Sans incidences financières

\*\* Directeur National de Projet

\*\*\* Chargé de programme

***ANNEXE 11***

***REGISTRE DE LEÇONS APPRISES***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Project Title: Appui au programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural | **Award ID:**00063696 | **Date:**01.07.2012 |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Type** | **Date Identified** | **Successes** | **Shortcomings** | **Recommended Solutions** | **Submitted, updated by** |
| 1 | Project Management  Project Results  Human Factor  Other |  | *Describe what has worked well.*  *What factors supported this success?* | *Describe the challenges or areas for improvement and what was unanticipated* | *How were challenges overcome and how should things have been done differently/better?* |  |
| 2 | Project Management  Project Results  Human Factor  Other |  |  |  |  |  |
| 3 | Project Management  Project Results  Human Factor  Other |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |

***ANNEXE 12***

***LISTE DES ACRONYMES***

|  |  |
| --- | --- |
| CDR  CdCS | CombinedDelivery Report – Rapport Combiné de Dépenses  Cadre de coopération Stratégique |
| CP | Comité de Pilotage. |
| DNP  DAS  PAPP  PNDA  PSRE  PRAR  PRR  PPDRI  SI PSSR  SNADDR  SNDRD  SNAT  DGF  DDC | Directeur National du Projet.  Domaines agricoles socialistes.  Plan d’Action du Programme de Pays  Plan national de développement agricole.  Plan de soutien à la relance économique.  Politique de renouveau agricole et rural.  Politique de renouveau rural.  Projet de proximité de développement rural intégré.  **Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural.**  **Système National d’Aide à la Décision de Développement Rural.**  Stratégie Nationale de développement rural durable.  Schéma national d’aménagement du territoire.  Direction générale des forêts.  DrylandsDevelopment Centre. |
| DPD | Demande de Paiement Direct. |
| MAE | Ministère des Affaires Etrangères. |
| MF | Ministère de Finances. |
| MADR  MDDR  CPD | Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural.  Ministre délégué chargé du développement rural.  Country Programme Document ou Programme de pays. |
| BM  FAO  PNUD  POPP | Banque mondiale.  Organisation mondiale pour l’alimentation et l’agriculture.  Programme des Nations Unies pour le Développement.  Programme and Operations Policies and Procedures- procédures et règles des programmes et des opérations. |
|  |  |

1. Les deux autres modalités du transfert d’espèces prévues dans le cadre du NIM, notamment le transfert d’espèces direct et le Remboursement, ne sont pas d’application, à cause de l’impossibilité de la part du MADR d’ouvrir un compte bancaire (cf. réunion du 18 mai 2010). [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf.[Décision 2004/30](http://www.undp.org/execbrd/pdf/dp05-2e.pdf) du Comité Exécutif du PNUD ; [↑](#footnote-ref-2)
3. Il est recommandé aux bureaux de pays de négocier le nombre de versements afin de garantir que chacun de ceux-ci couvre les décaissements anticipés pour une période de six mois au moins. Cela permettra aux bureaux de pays d’assurer le traitement et le suivi des contributions avec plus d’efficacité. [↑](#footnote-ref-3)
4. Il est nécessaire de séparer les fonctions d’appui au projet et d’Assurance du projet, afin de maintenir l’indépendance du contrôle qualité élaborée par l’Assurance du projet. [↑](#footnote-ref-4)
5. <http://content.undp.org/go/userguide/results/> [↑](#footnote-ref-5)
6. Conformément à l’accord de base signé entre le PNUD et le gouvernement algérien le parlement le 22 juillet 1977

   <http://www.dz.undp.org/publications/national/accord_base.pdf> [↑](#footnote-ref-6)
7. Conformément à l’accord de base signé entre le PNUD et le gouvernement algérien le parlement le 22 juillet 1977 <http://www.dz.undp.org/publications/national/accord_base.pdf> [↑](#footnote-ref-7)